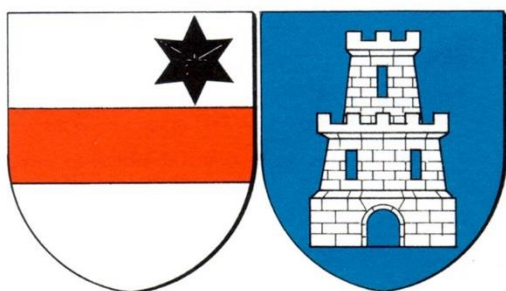


PLAN LOCAL D'URBANISME

Document de travail

HORBOURG-WIHR



Etudes préalables : 4/5. Diagnostic agricole

A compléter dans le cadre de la concertation avec les exploitants



Novembre 2021

Sommaire

I.	Caractéristiques du territoire	4
I.1.	Unité paysagère.....	4
I.2.	Occupation du sol	11
I.2.1.	Milieus agricoles	13
I.2.2.	Espaces boisés	15
I.2.3.	Vergers.....	19
I.2.4.	Bâtiments	21
I.3.	Hydrologie.....	24
I.3.1.	Eaux superficielles.....	24
I.3.2.	Eaux souterraines	27
I.3.3.	Inondations et remontées de nappe	27
I.4.	Caractéristiques des sols	29
I.4.1.	Potentiels agronomiques.....	29
I.4.2.	Sensibilités des sols	31
I.5.	Sensibilités environnementales.....	33
I.5.1.	Zones à dominante humide.....	33
I.5.2.	ZNIEFF	34
I.5.3.	Natura 2000.....	37
2.	Activités agricoles.....	38
2.1.	Situation jusqu'en 2010	38
2.2.	Situation vers 2020.....	46
2.2.1.	Evolution des cultures	46
2.2.2.	Exploitations	51
	Synthèse sur le diagnostic agricole	52

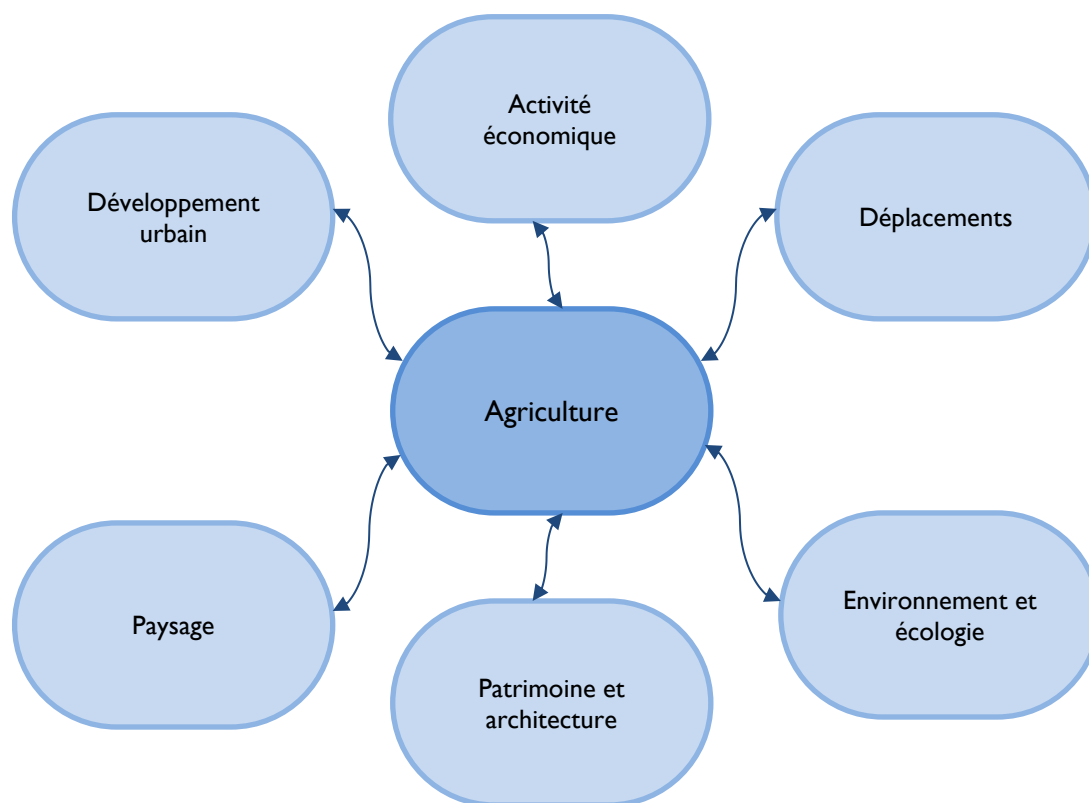
Introduction

La réalisation du diagnostic agricole entre dans le cadre de la révision du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Horbourg-Wihr.

L'objectif de ce document est de présenter les caractéristiques paysagères, architecturales, environnementales liées à l'agriculture, d'analyser les particularités de l'activité agricole et de relever les enjeux agricoles spécifiques au territoire.

Le diagnostic agricole s'appuiera sur une étude de terrain et des échanges avec les exploitants agricoles, permettant une prise en compte des problématiques et des besoins de la profession.

L'agriculture est un secteur directement en lien avec l'aménagement du territoire.
Sa part surfacique est relativement importante à l'échelle du territoire communal.
L'agriculture a un rôle à jouer en termes d'emplois, de paysage et d'environnement.
Elle façonne l'économie et l'identité locales.



Information méthodologique :

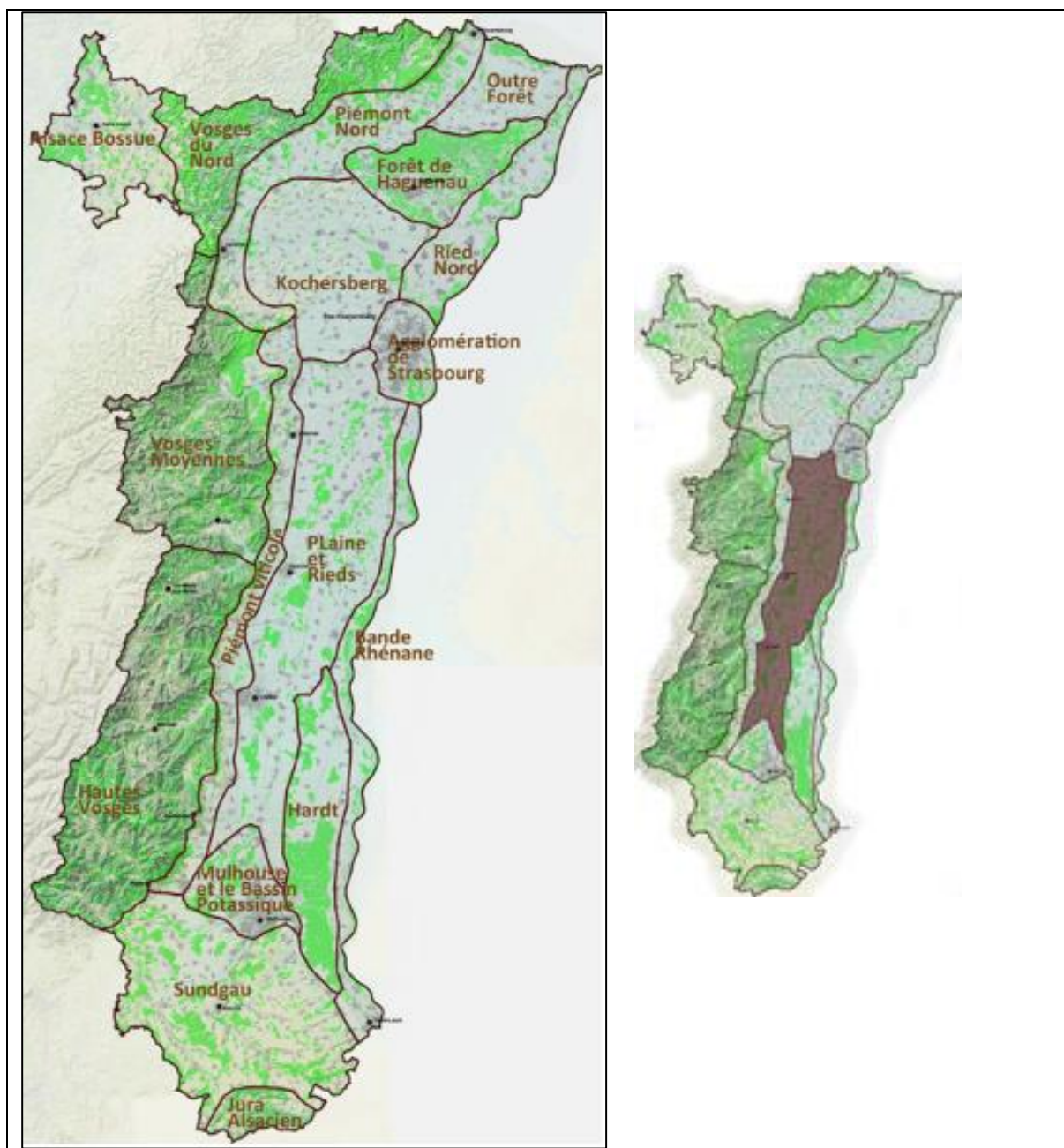
Le présent document a exploité toutes les sources statistiques officielles existantes à ce jour. Celles-ci ne sont pas toutes comparables et certaines sont anciennes (RGA 2010). Ces différentes informations seront complétées autant que faire se peut au travers d'une importante concertation agricole.

I. Caractéristiques du territoire

I.1. Unité paysagère

L'atlas des paysages d'Alsace¹ repère dix-sept entités géographiques aux caractéristiques paysagères propres.

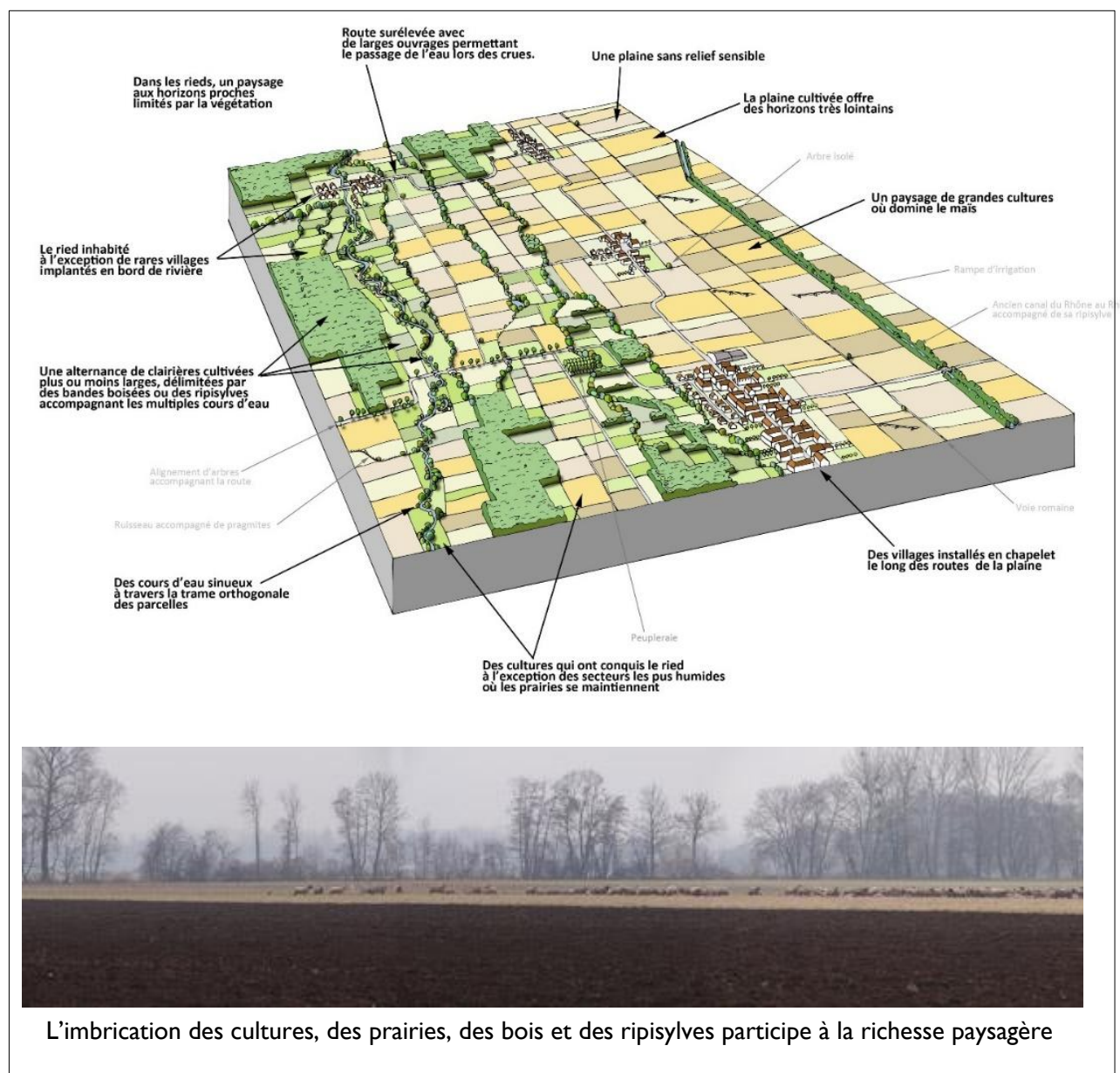
Horbourg-Wihr se situe dans l'unité de paysage « Plaine et Rieds ».



Source : Atlas des paysages d'Alsace

¹ La démarche de réalisation des atlas de paysages s'inscrit dans le cadre d'une politique nationale. La loi "Paysage" du 8 janvier 1993, puis celle du 2 janvier 1995 relative au renforcement de la protection de l'environnement, invitent les services de l'Etat et les collectivités territoriales à intégrer la qualité du paysage et sa préservation dans les politiques publiques d'aménagement.

La Plaine et les Rieds offrent une imbrication subtile de vastes étendues plates de grandes cultures, habitées de villages répartis régulièrement, et des rieds plus humides et arborés, innervés par l'Ill et ses affluents.



Source : Atlas des paysages d'Alsace

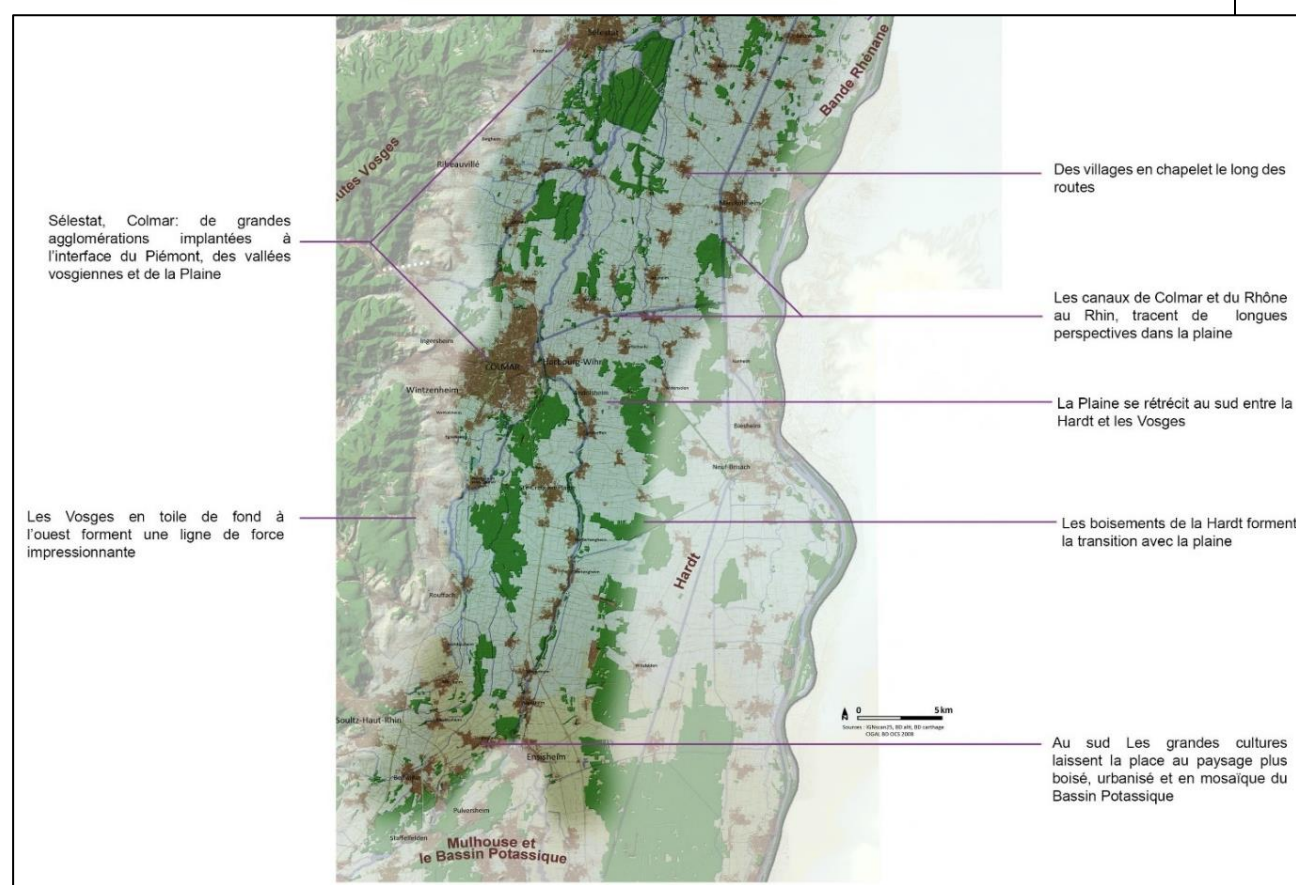
Mais l'eau s'exprime parfois avec une immense force, les rivières vosgiennes pouvant rapidement grossir le débit de l'Ill.

La plus grande nappe phréatique d'Europe rappelle également sa présence à certains moments, inondant d'immenses surfaces de cultures.

Caractéristiques de l'unité paysagère :

Plaine et Rieds

- Une immense étendue plane entre Rhin et Vosges
- L'Ill orienté nord/sud et ses nombreux affluents irriguent et organisent ce territoire
- Des cours d'eau sinueux qui contrastent avec l'ordre des cultures
- De vastes ouvertures de grandes cultures
- Les rieds, humides et plus intimes, mêlant forêts, prairies et cultures. Des vues limitées par la végétation
- Une succession de rieds et de champs qui s'imbriquent et forment des contrastes
- Une alternance de vastes clairières cultivées délimitées par les boisements ou les ripisylves
- Un contraste d'espaces très maîtrisés et d'autres plus « naturels »
- Les agglomérations les plus importantes en interface avec le Piémont Viticole
- Des villages répartis régulièrement sur le territoire
- Une orientation des voies majeures (autoroute, RD, voie ferrée) nord/sud
- Des routes secondaires traversant la Plaine d'est en ouest
- Des prairies et cultures inondées l'hiver
- Une terre noire dans le ried
- Des petits galets dans le champ, vestiges des inondations du Rhin





L'agglomération de Colmar, à l'articulation des Vosges, du Piémont et de la Plaine, marquée par un développement urbain sans précédent à proximité des voies de communication.

Source : Atlas des paysages d'Alsace

Installés à proximité des cours d'eau où sont concentrées les meilleures terres, les villages ou anciens villages sont au cœur d'un terroir agricole constitué de cultures céréalières et maraîchères.

La relative densité urbaine des villages témoigne de cet enjeu agricole qui a su pendant longtemps limiter l'emprise des villages et organiser des relations avec le contexte paysager.

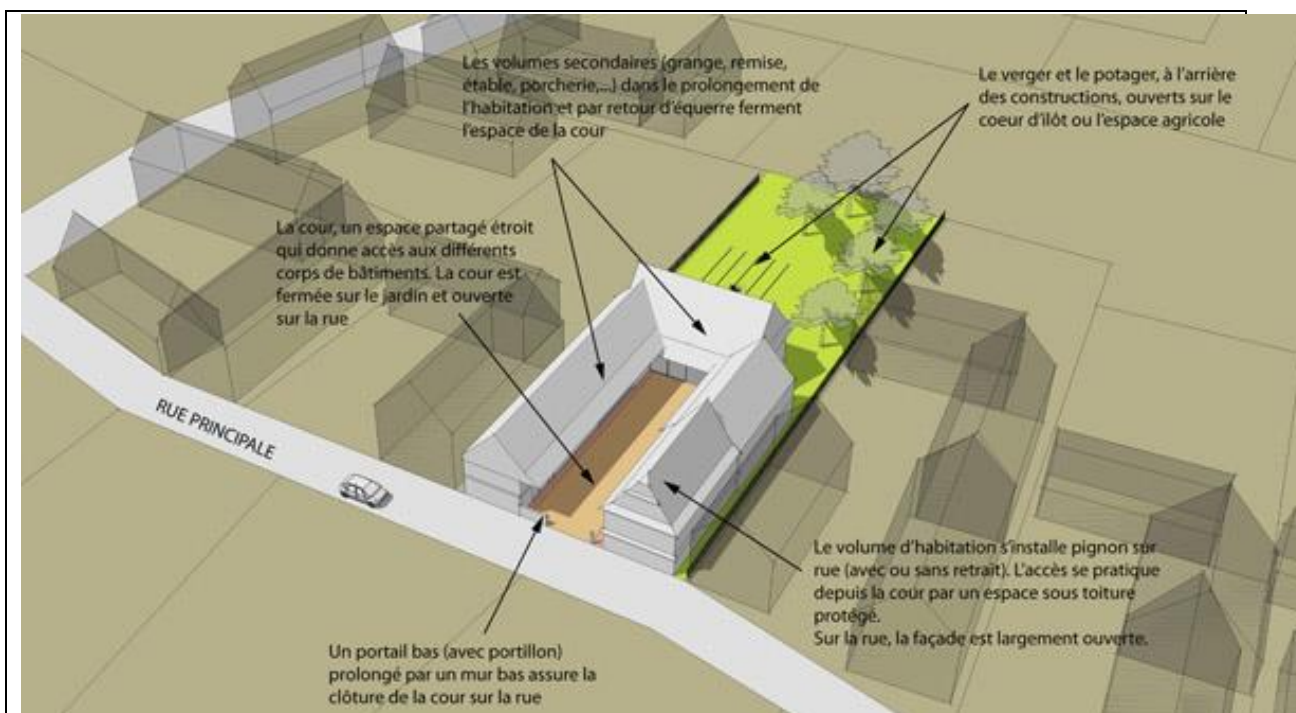
Le patrimoine bâti des villages témoigne alors de cette appropriation du territoire suivant une typologie dominante, **la ferme sur cour**, entre usages domestiques et cohabitations agricoles.

La ferme sur cour, avec la partie habitation – pignon perpendiculaire à la rue – se développe dans la profondeur de la parcelle.

A l'alignement ou en léger retrait de la rue, le volume principal sur plusieurs niveaux surmonté d'un toit à deux pans, donne à voir la façade la plus ouvragée depuis la rue.

Dans la continuité du bâtiment d'habitation, et formant retour d'équerre, les bâtiments annexes de l'exploitation (type remise, grange) définissent l'espace de la cour.

En L ou en U, la cour est le lieu central de la vie de l'exploitation.



La ferme sur cour ouverte, typologie bâtie dominante dans la Plaine - Analyse d'une logique d'implantation.

Source : Atlas des paysages d'Alsace

Le phénomène récent d'étalement urbain (deuxième moitié du 20^{ème} siècle) impacte fortement les paysages de la plaine.

La forte pression foncière dans ces villages, et le long des infrastructures de transports, a entraîné un développement urbain généralisé, hors des limites des noyaux villageois.

Cela se manifeste par une importante consommation de l'espace agricole.

Les villages de la plaine sont ainsi tous plus ou moins marqués par les extensions urbaines d'habitat individuel qui se sont développées autour du noyau villageois.

Le processus est révélateur d'une pression foncière qui se manifeste par la réalisation de nombreuses opérations de lotissements pavillonnaires en dehors du village, sur d'anciens vergers ou des parcelles agricoles.

Consommateur d'espaces agricoles, par le besoin de disposer de grandes parcelles à construire, le lotissement de maisons individuelles est une forme urbaine qui procède d'un redécoupage parcellaire à partir de nouvelles voies créées.

Relativement autonome dans ses accès et son fonctionnement, le lotissement participe au même titre que la zone d'activités à la sectorisation urbaine du territoire.

La péri-urbanisation a ainsi modifié la lisière agricole historique des villages de la plaine, participant à la disparition plus ou moins totale de la ceinture de vergers qui assurait la transition entre le village et les espaces de cultures.



Les paysages de frange urbaine sont considérablement modifiés par la diffusion du tissu pavillonnaire, comme ici à Andolsheim. L'agriculture n'a de cesse d'être repoussée toujours au-delà de cette limite.

De manière récurrente, ces extensions urbaines n'entretiennent pas de liens avec la forme urbaine héritée du village ancien (implantation et orientation du bâti aléatoire, importants mouvements de terres, volumes compacts, diversité des pentes et coloris de toitures, ...).

La forme bâtie des nouvelles extensions urbaines à vocation d'habitat s'affranchit du langage architectural issu du patrimoine existant dans les centres bourgs.

On ne parle plus d'une typologie récurrente mais davantage d'une liberté stylistique et formelle qui disqualifie l'image du village et de ses abords.

La créativité architecturale n'est pas à remettre en cause, mais elle nécessite une insertion dans une composition urbaine plus subtile.



Ici, à Niederentzen, l'espace public généré par ces nouveaux tissus urbains se banalise : élargissement de l'emprise de la rue, perte du front bâti à l'alignement, des séquences plein-vidé, des ouvertures visuelles sur l'espace de la cour, des clôtures basses, La rue n'est plus considérée comme l'espace fédérateur de la séquence urbaine, mais comme un élément exclusivement routier de desserte des parcelles privées.

L'heure est au contraste dans les vocabulaires architecturaux déployés dans les nouvelles constructions. Les volumes, hauteurs, matériaux, et couleurs de façade procèdent d'une juxtaposition de constructions plutôt que d'une réelle composition urbaine.

Dans chaque unité paysagère de l'atlas, les dynamiques et enjeux paysagers sont déclinés de manière spécifique en mettant en évidence des éléments à travailler plus localement.

On peut citer quelques enjeux et pistes d'action pour l'entité Plaine et Rieds :

➔ **Maintenir une diversité dans les paysages de grandes cultures**

Le maintien d'une diversité paysagère passe par la conservation et le renouvellement des arbres isolés, des bosquets, des vergers ou des fruitiers bordant les chemins, qui ensemble, modulent l'échelle du paysage et lui donnent des repères.

Les abords des chemins, peuvent être le support de cette diversité et concilier desserte agricole et découverte de ces paysages.

Quelques pistes d'actions envisageables :

- Maintenir l'arbre dans le paysage.
- Replanter des arbres fruitiers isolés ou alignés le long des chemins ruraux.
- Maintenir un réseau de chemins agricoles sans culs de sac, surtout en périphérie des villages.
- Mettre en valeur les petits éléments qui jalonnent le territoire : arbre isolé, calvaire ...
- Gérer les bosquets et leur lisière.
- Conserver et gérer une végétation naturelle le long des rigoles ou des fossés.
- Conserver et gérer la ripisylve accompagnant les cours d'eau traversant la Plaine.
- Mettre en valeur et restaurer les vergers autour des villages.

➔ **Soigner la qualité des bâtiments agricoles et de leurs abords**

Dans la plaine les nouveaux bâtiments agricoles sont positionnés en périphérie des villages, plus rarement en situation isolée dans les champs.

Les nouveaux bâtiments sont en rupture avec les bâtiments anciens de par leurs implantations, leurs volumes, leurs matériaux ou leur couleur, en raison des mises aux normes ou de l'évolution des techniques.

Cela les rend très visibles dans ces paysages ouverts.

Le soin apporté à leur localisation, à leur qualité architecturale (volume, couleur...), ainsi que l'aménagement de leurs abords constituent des enjeux importants.

Cet enjeu est également lié à l'aménagement des abords des villages (plantations, chemin, transition avec les champs).

Une activité agricole perdure également au sein des villages dans les bâtiments « intra-muros » et constitue un atout qui participe à la vie des villages.

Le maintien de l'activité agricole au sein des villages nécessite une adaptation maîtrisée des vieux bâtiments et des dessertes à la taille des nouvelles machines.

Quelques pistes d'actions envisageables :

- Éviter les implantations trop visibles en entrée de village et à proximité des routes.
- Favoriser l'utilisation du bâti ancien pour limiter les implantations nouvelles en périphérie des villages.
- Adapter l'aménagement urbain aux passages d'engins agricoles.
- Privilégier des bâtiments de teinte sombre, plus discrets dans le paysage.
- Soigner l'architecture des bâtiments (volumes, matériaux), fractionner les volumes.
- Soigner l'entrée de la ferme.

- Aménager les entrées et les chemins d'accès.
- Replanter des arbres fruitiers isolés ou alignés le long du chemin d'entrée de la ferme et en périphérie des bâtiments.
- Planter aux abords des bâtiments pour faire une transition avec le paysage.
- Utiliser des essences locales adaptées au contexte.
- Installer les stockages dans des lieux discrets.

➔ **Maîtriser les extensions villageoises / Soigner le tour des villages**

L'idée est de créer de véritables quartiers plutôt que des lotissements stéréotypés sans aucun lien avec la logique du village.

Parfois les extensions urbaines s'étendent sur les anciennes ceintures vertes (vergers, prairies) mettant ainsi les nouvelles habitations directement au contact des cultures.

La prévision d'une transition (tour de village) permet d'améliorer le cadre de vie des habitants afin de d'éviter les confrontations difficiles et de créer une espace de détente fréquenté.

Quelques pistes d'actions envisageables :

- Maîtriser l'étalement urbain.
- Agrandir le bourg en prolongeant la logique de son plan de composition.
- Prôner un développement durable et économe de l'espace dans les documents d'urbanisme.
- Mailler les nouveaux quartiers avec des rues et non des impasses.
- Se développer autrement que par l'étalement urbain.
- Redynamiser l'habitat en centre bourg.
- Eviter les juxtapositions ou les vis-à-vis malencontreux pour les constructions ou les zones de développement.
- Etre vigilant sur l'emplacement, les volumes et les couleurs des nouvelles habitations.
- S'inspirer du bâti existant et favoriser l'alignement des façades ou des pignons et la mitoyenneté qui font le charme des centre-bourgs ruraux.
- Veiller à l'impact paysager des bâtiments d'activité en périphérie, ...

I.2. Occupation du sol

D'une superficie de 943 hectares environ, le territoire de Horbourg-Wihr, résultat de la fusion des communes de Horbourg et Wihr-en-Plaine, s'inscrit au cœur de la plaine de l'Ill, dominée par la grande culture et marquée par la végétation d'accompagnement de la rivière.

Le ban de Horbourg-Wihr se compose à plus de 70% de territoires agricoles, ce qui représente approximativement 680 ha, au nord et au sud de la ville.

Ces espaces sont occupés par des cultures (environ 600 ha), des prairies (environ 50 ha), des bosquets, haies et vergers.

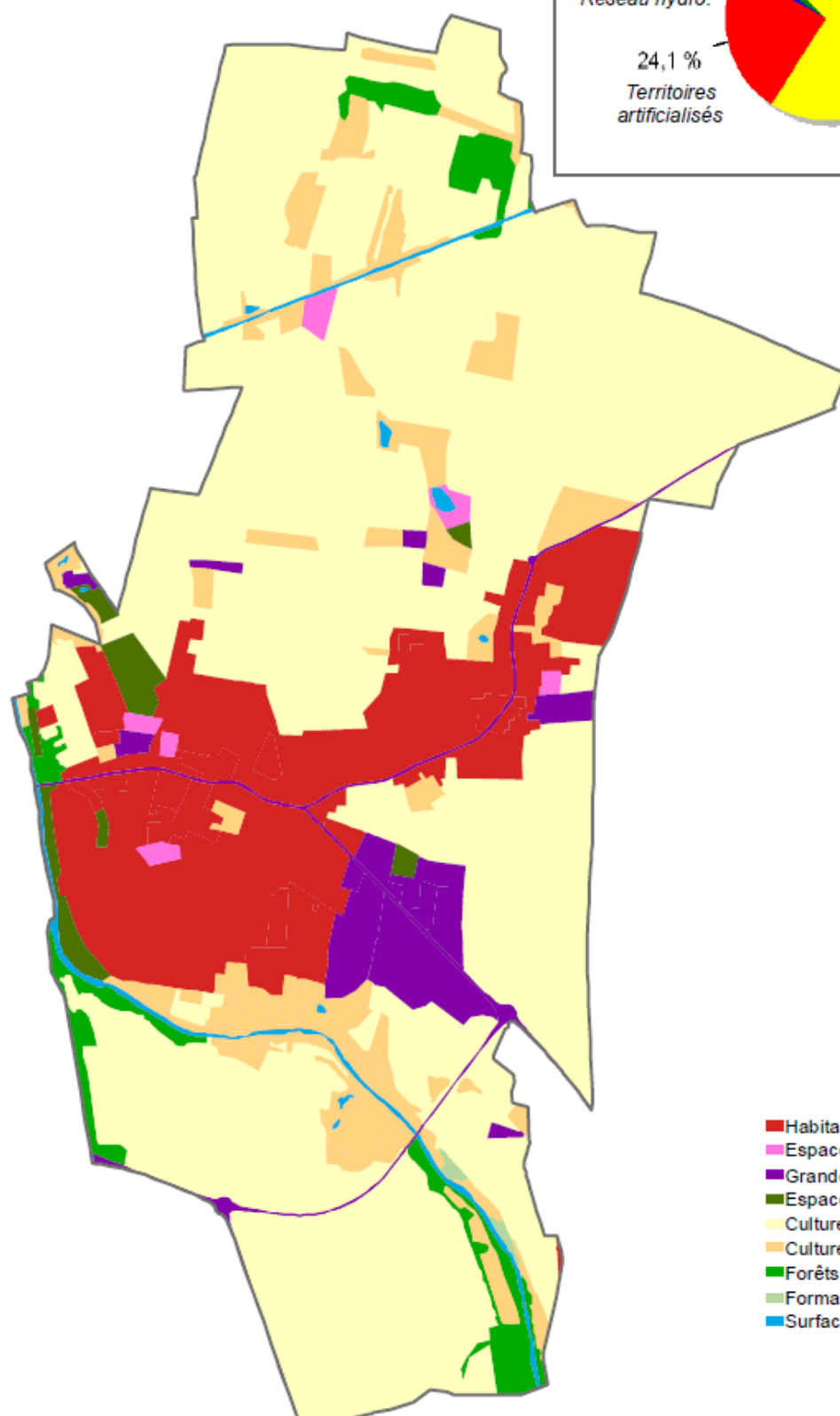
Un quart du ban est couvert par les espaces artificialisés, soit environ 230 ha, dont 165 ha sont dédiés majoritairement à l'habitat.

On compte aussi 30 ha environ d'espaces forestiers et semi-naturels (fourrés, fructicées, ligneux) dont environ 3,5 ha de ripisylves¹.

Près de 11 ha du territoire sont en eau : canal, cours d'eau, étangs, bassins, ...

¹ Formations végétales riveraines et dépendantes d'un cours d'eau, zones de transition entre les milieux aquatiques et terrestres.

Occupation du sol



Espaces forestiers et/ou
en dynamique naturelle

3 %

1,1 %

Réseau hydro.

24,1 %
Territoires
artificialisés

71,8 %

Territoires
agricoles

- Habitat
- Espaces urbains spécialisés
- Grandes emprises
- Espaces verts artificialisés
- Cultures annuelles
- Cultures permanentes
- Forêts
- Formations pré-forestières
- Surfaces en eau

Sources : BD OCS® CIGAL 2012 - ORTHO 2018 GéoGrandEst

0 310 620 m

1.2.1. Milieux agricoles

L'ensemble de la commune a subi de profonds changements depuis la fin du 20^{ème} siècle : village de la périphérie de Colmar, il a acquis des caractéristiques urbaines. Mais l'agriculture a connu aussi d'importants bouleversements.

La monoculture a pris une place prépondérante dans la commune, représentée par les céréales (maïs et blé essentiellement).

Au cours du temps, la polyculture a fait place à une monoculture intensive, même si l'élevage de bovins parvient à se maintenir, tout comme quelques parcelles de cultures maraîchères.

Concernant les exploitations d'élevage, on note en 2021 la présence d'une Installation Classée pour la Protection de l'Environnement (ICPE) sur le territoire communal.

Elle se situe au 154 Grand Rue, au niveau de Wihr, et génère un périmètre de recul de 100 m pour les habitations des tiers (à partir de chaque point des bâtiments susceptibles d'accueillir les animaux).

Ce périmètre est représenté en rouge sur la carte suivante :



En bleu on peut voir le bâtiment d'habitation, et un autre bâtiment, non classé, en jaune.

Zoom sur l'exploitation :

Grand Rue

Ludothèque



Cependant, l'article L.111-3 du code rural et de la pêche maritime spécifie que :

« dans les parties actuellement urbanisées des communes, des règles d'éloignement différentes de celles qui résultent du premier alinéa (les reculs obligatoires) peuvent être fixées pour tenir compte de l'existence de constructions agricoles antérieurement implantées. Ces règles sont fixées par le plan local d'urbanisme (...) ».

En effet, selon les cas (obstacles, vents, etc ...), les nuisances ne pas forcément identiques partout dans les 100 mètres qui entourent une exploitation considérée comme ICPE.

Il est donc possible, par l'intermédiaire du PLU, d'adapter le périmètre de recul en fonction de la réalité du terrain, des nuisances réellement ressenties.

Ainsi, si les règles de recul fixés par le PLU sont plus souples, les risques de nuisances seront alors à estimer par chaque pétitionnaire, dûment informé, au moment des permis.

De plus, les élevages de la commune qui ne seraient pas des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement génèrent quand même un périmètre de recul pour les maisons des tiers, mais de seulement 50 mètres.

Exploitations relevant du Règlement Sanitaire Départemental = informations de la chambre d'agriculture ou des exploitants

Toutefois, en ce qui concerne l'élevage repéré comme une ICPE, située au 154 Grand Rue en 2021, un permis de construire a été accordé pour la sortie de cette exploitation dans l'espace agricole, chemin de Holtzwihr.

Ses vaches devraient donc être progressivement transférées dans cette nouvelle structure.

I.2.2. Espaces boisés

Le territoire communal ne comprend pas de massifs forestiers étendus, mais quelques parcelles développent de façon naturelle des espèces arbustives et arborées.

L'ensemble le plus important est le cortège végétal qui accompagne le cours de l'Ill, composé d'un ensemble de Peupliers, Saules, Noyers, Noisetiers, Robiniers, ainsi que d'une strate arbustive conséquente.

Il s'agit de l'axe structurant de l'environnement paysager et naturel de la commune.





Au sud de l'Il s'est développée une végétation arbustive liée au cours d'eau, mais aussi à d'anciens bras de l'Il, réactivés lors des remontées de nappe.

Au nord du ban, le canal de Colmar est jalonné d'arbres, plus abondants à certains endroits au point de donner naissance à une ripisylve.

Cette dernière, fournie et stratifiée sur le ban de Horbourg-Wihr, constitue également un rideau végétal important pour la biodiversité et le paysage de l'est colmarien.



L'irrigation des espaces agricoles, entre autres, a permis de développer des massifs boisés et bosquets, disséminés sur le territoire communal, et éléments d'animation des espaces agricoles planes.



On trouve des alignements d'arbres aussi le long :

- de la digue de l'III ;
- de certains fossés ou chemins ;
- de certaines propriétés, notamment celles des étangs ;
- de certains champs ; ...





L'espace agricole comprend également quelques arbres ou formations arbustives isolés.



Outre leur fonction d'animation du paysage, les arbres, isolés, en haies, ripisylves, bosquets, ou autres formations boisées, jouent de nombreux rôles :

- au niveau écologique, dans la diversité de la faune et la flore associées, dans leurs fonctions de refuges, abris, habitats, zones de nourrissage ;
- au niveau environnemental, dans la contribution à l'absorption et l'épuration des eaux, à la stabilité des berges pour les ripisylves, à la fonction de brise-vent, d'ombre, ...

I.2.3. Vergers

Les vergers font partie des caractéristiques traditionnelles des villages alsaciens.

Avant l'intensification du phénomène de périurbanisation, ils entouraient la plupart des villages, marquant la transition entre le milieu urbain et les champs.

Ils constituent des milieux dits « semi-ouverts », mêlant des caractéristiques de milieu herbeux avec une composante arborée particulière.

A Horbourg-Wihr, les vergers périphériques ont pour beaucoup disparu, mais quelques vergers résiduels ont été jusqu'à présent conservés dans la zone urbaine, et quelques autres se trouvent dans l'espace agricole, dont certains sont peu anciens.

Bien que les vergers soient des milieux fortement anthropisés, conçus et entretenus par l'homme, ils sont les représentants d'écosystèmes très riches, autrefois plus répandus et structurés.



I.2.4. Bâtiments

Les bâtiments présents dans l'espace agricole, sur le ban de Horbourg-Wihr, sont de différents types :

- des bâtiments à usage agricole : hangars, écuries, ... ;



- des logements liés à une exploitation et des bâtiments agricoles ;



- des maisons non liées à une exploitation agricole, dont l'une est en cours d'extension.
On remarque aussi l'apparition de micro-maisons dans l'espace agricole ;



- des constructions liées à des équipements publics :
 - à l'aire d'accueil des gens du voyage (14 emplacements pouvant accueillir 26 caravanes, avec aires de jeux et de dépôt des déchets) ;



- à l'ancienne station d'épuration devenue obsolète et transformée en station de pompage pour envoyer les eaux usées vers la station d'épuration de Colmar ;



- à la déchetterie (Centre de recyclage de l'III) de la communauté d'agglomération ;



- des constructions et installations liées à des activités de loisirs : pêche, aéromodélisme ;



- des bâtiments à usage divers, notamment dans la rue de l'étang.



I.3. Hydrologie

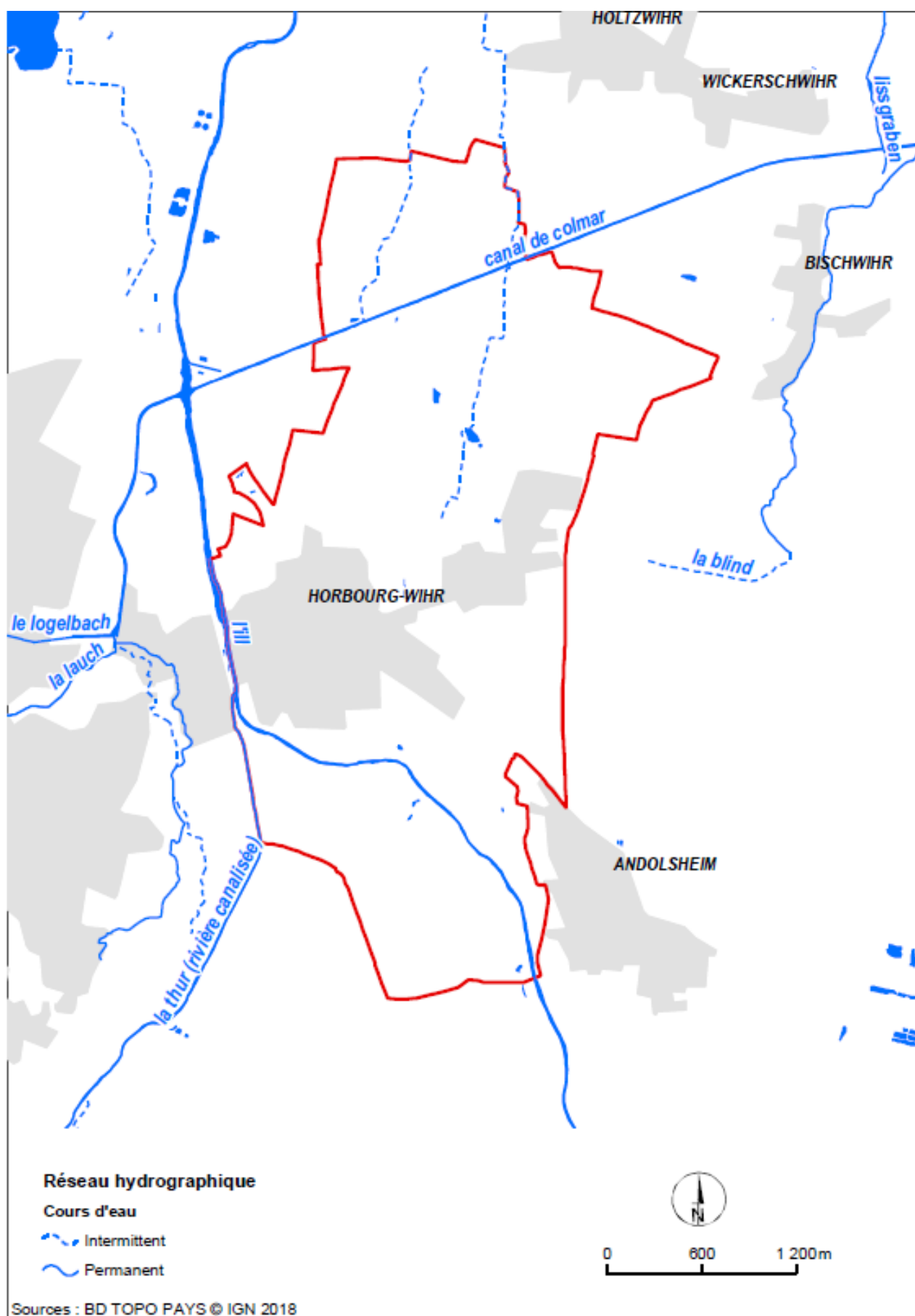
I.3.1. Eaux superficielles

Le réseau hydrographique de Horbourg-Wihr s'organise autour de l'Ill.

A ce cours d'eau se greffent deux canaux : le canal des Douze Moulins (qui raccorde la Thur à l'Ill) en limite Ouest du ban, ainsi que le canal de Colmar.

Le canal des douze moulins, autrefois appelé « vieille Thur », se jette dans l'Ill au niveau de Horbourg. Il s'agit d'une diffluence de la Thur, à partir de Pulversheim, qui se caractérise par son cours sinueux, parallèle à l'Ill, ayant alimenté des moulins.

Suite à une rectification de son tracé initial, l'Ill passe dans la partie Ouest du ban communal, et contourne ainsi l'agglomération.



Mis à part le Rhin, c'est la principale artère fluviale de la région et l'influence du cours d'eau sur la commune est importante, que ce soit au niveau paysager ou en ce qui concerne la qualité des sols et l'implantation des constructions.

D'autre part, dans la partie de la commune située au sud de l'III, plusieurs chenaux correspondant à d'anciens bras de la rivière se mettent en eau à partir d'une certaine cote de la nappe phréatique : ils permettent de drainer la nappe et de limiter ainsi sa remontée.

D'une manière générale, les différents cours d'eau, qu'ils soient naturels ou artificiels, marquent fortement le paysage : les endiguements de l'III ont créé des reliefs visibles dans un paysage plat, mais ce sont surtout les cortèges végétaux accompagnant les cours d'eau qui enrichissent le paysage.

Cette trame verte et bleue tisse un réseau de milieux d'une grande richesse écologique au cœur d'un territoire fortement urbanisé et marqué par la céréaliculture intensive.

On compte sur le territoire de Horbourg-Wihr plusieurs plans d'eau de taille significative au sein de l'espace agricole : au nord de la station de pompage, l'étang de pêche, un étang entre la rue des prés et les constructions desservies par la Grand Rue.



I.3.2. Eaux souterraines

L'ensemble des alluvions d'origine vosgienne et rhénane se mêlent en Alsace pour former un vaste aquifère, siège de la nappe phréatique de la plaine d'Alsace.

Sa présence est d'autant plus assurée qu'en profondeur, des couches géologiques imperméables (les marnes) bloquent les eaux infiltrées ; la ressource en eau est alors considérable, la nappe d'Alsace étant l'une des plus grandes d'Europe.

L'eau est présente à une profondeur très faible sur le territoire de Horbourg-Wihr : sur une grande partie de la zone urbanisée, la nappe se trouve à une profondeur d'un mètre environ, tandis que le reste du ban communal se trouve en zone d'affleurement.

L'ouest du ban se situe au sein du périmètre de protection éloignée du captage pour l'alimentation en eau potable du « Dornig », dans lequel les activités sont réglementées.

Du fait de la très faible épaisseur de la couverture limoneuse et du caractère perméable des alluvions, la nappe est très vulnérable à toute pollution de surface.

L'affleurement de la nappe doit être pris en compte dans tout projet, notamment dans les prescriptions relatives à la gestion des eaux pluviales issues d'une nouvelle urbanisation, pour prévenir les effets des remontées du niveau des eaux souterraines à l'issu d'épisodes pluvieux intenses et prolongés.

I.3.3. Inondations et remontées de nappe

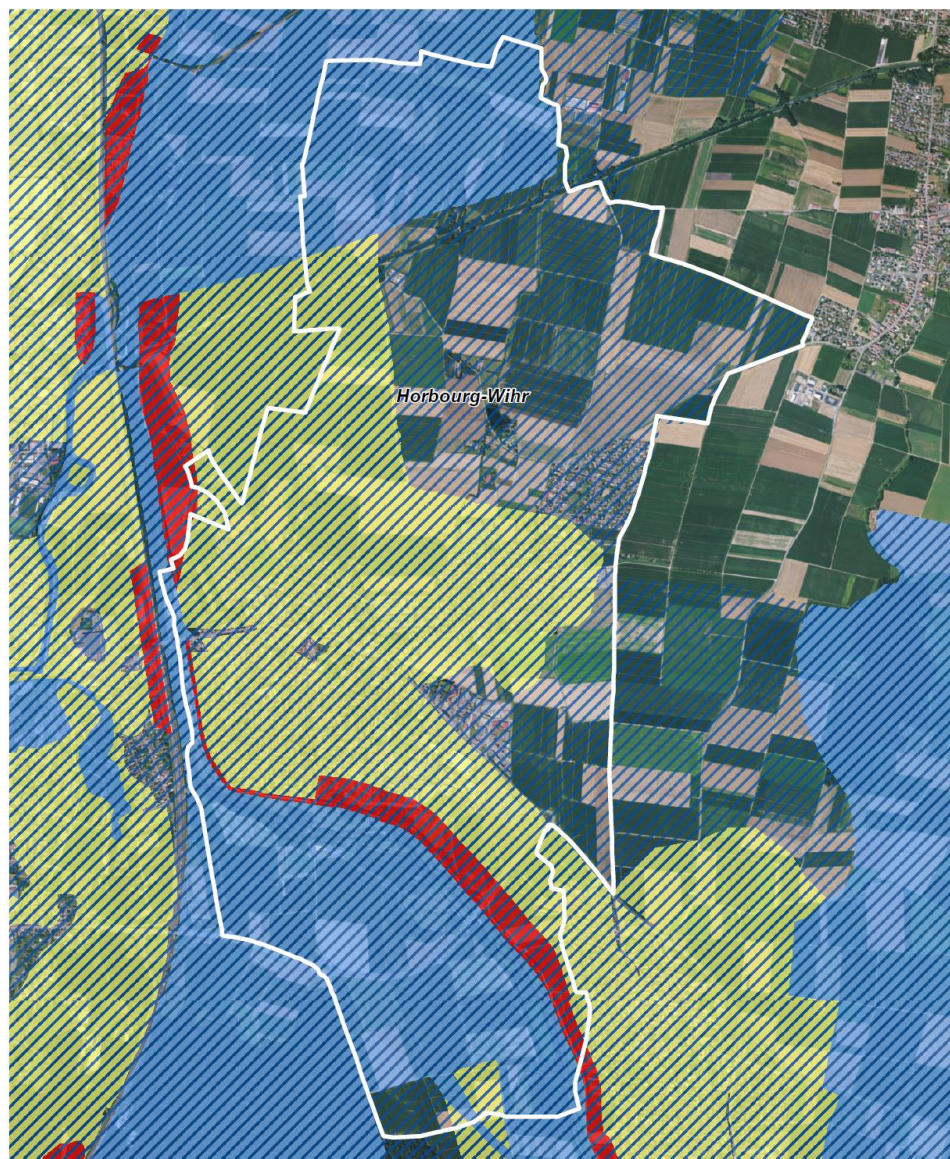
Du fait des caractéristiques hydrographiques de la commune, le Plan de Prévention des Risques d'Inondation (PPRI) de l'III touche particulièrement Horbourg-Wihr, avec plusieurs types de risques d'inondations : débordements de crue, rupture de digue, remontées de nappe.

Les restrictions induites par le PPRI sont destinées à limiter les dommages pouvant être causés par l'inondation sur les personnes ainsi que sur les biens et activités existants, et éviter l'aggravation et l'accroissement des dommages dans le futur.

Leur mise en application est de nature à prévenir les risques et à en réduire les conséquences.

Zones inondables

Commune de Horbourg-Wihr



PPR Zones inondables



- Débordement de crue, Faible
- Débordement de crue, Fort
- Rupture de digue, Faible
- Rupture de digue, Fort
- Remontée de nappe

Sources : DREAL 2015, CD68, DDT 2017, Ortho 2018 GéoGrandEst

0 290 580 Mètres

L'inondation se produit lorsque le niveau des cours d'eau s'élève au-dessus de leur lit normal, qui déborde ensuite dans la plaine alluviale.

Ces inondations sont le plus souvent provoquées par le ruissellement de l'eau de pluie qui tombe sur le bassin versant, ou de l'eau provenant de la fonte des neiges lors des épisodes de redoux.

Les remontées de nappe sont consécutives à une élévation exceptionnelle du niveau de la nappe phréatique (alimentée par l'eau de pluie) et provoquant des inondations.

Ce risque concerne l'ensemble du ban communal de Horbourg-Wihr.

I.4. Caractéristiques des sols

I.4.1. Potentiels agronomiques

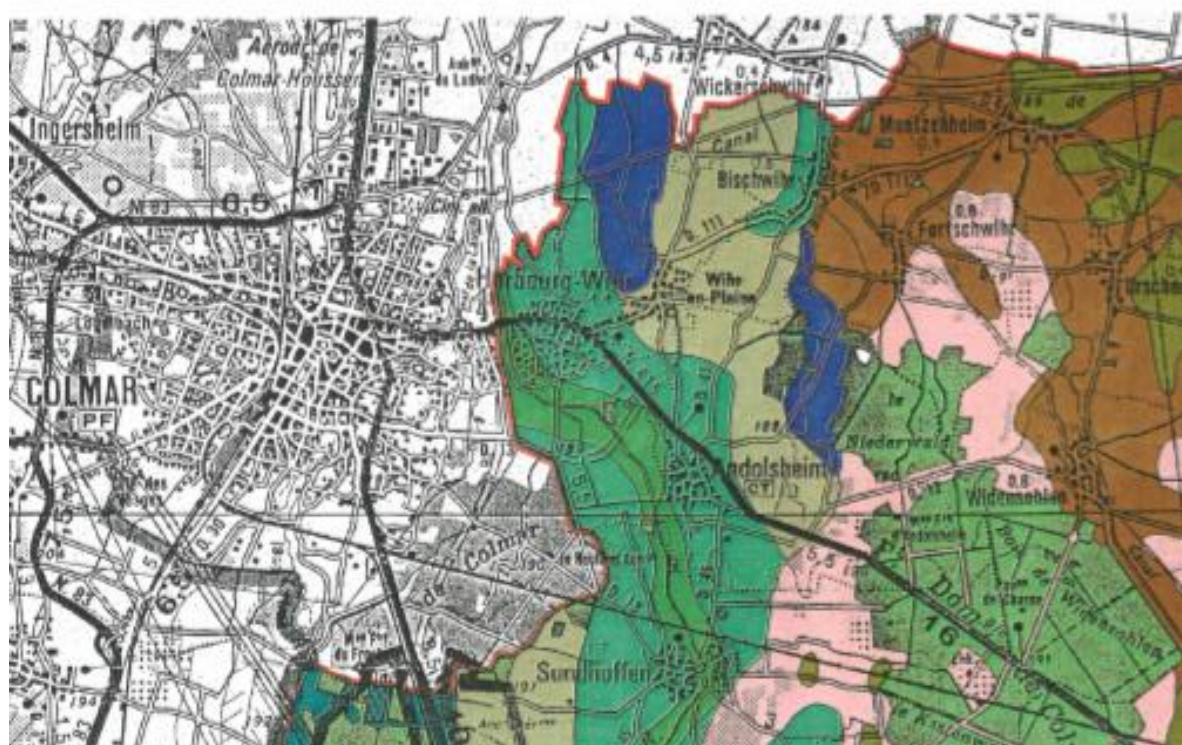
Le territoire communal est constitué de sols bruns et limoneux, bien aérés et drainés par la présence de sables et graviers en profondeur.

Les sols alluviaux sont favorables à l'agriculture par leur richesse en matières organiques.

La présence de la nappe phréatique proche et son affleurement à certains endroits permet de différencier les sols, certains étant plus humides que d'autres.

Ces sols aux potentialités agronomiques importantes permettent de réaliser de très bons rendements en céréales ; la culture de maïs, qui demande beaucoup d'eau, est d'autant plus facile dans les zones où affleure la nappe phréatique.

Extraits de la carte du « guide pour l'identification des sols « Plaine d'Alsace » et leur valorisation agronomique », de l'ARAA (**A**ssociation pour la **R**elance **A**gronomique en **A**lsace) :



Domaine alluvial de l'Ill (généralement non calcaire)

Alluvions sur matériaux limoneux

-  1 - sol limono-argilo-sableux hydromorphe sur alluvions de l'Ill
-  2 - Sol limono-argilo-sableux, profond, sain, décarbonaté, sur alluvions limoneuses de débordement de l'Ill

Alluvions argileuses et humides

-  3 - Sol limono-argilo-sableux, peu profond (40 à 50 cm) et caillouteux sur alluvions de l'Ill
-  4 - Sol argilo-limoneux, profond, hydromorphe, à gley profond, décarbonaté des cuvettes de l'Ill
-  5 - Sol argilo-limoneux à argileux, profond, hydromorphe, à gley peu profond, décarbonaté des cuvettes proches de l'Ill

A l'ouest du ban, les sols limono-argilo-sableux hydromorphes sur alluvions de l'III sont constitués d'un recouvrement sableux de 80 cm à plus de 1 m, sur une couche de galets non calcaires.

Dans ces situations, les sols sont marqués par la remontée temporaire de la nappe à faible profondeur (moins de 1 m).

L'hydromorphie¹ est manifeste dès 50 cm.

La diversité des cultures est en relation avec la profondeur variable de ce sol.

Atouts et contraintes de ce type de sol :

- engorgement lié à la faible perméabilité du sol (hydromorphie à 40-50 cm) ; sols cependant « sèchants » en été du fait de la texture de surface à tendance sableuse ;
- forte sensibilité à la battance² (nettement visible en particulier en fin d'hiver) ;
- risque de lessivage³ des nitrates moyen ;
- pouvoir épurateur correct, mais parfois insuffisant à cause de l'excès d'eau.

Les sols limono-argilo-sableux, profonds, sains, décarbonatés sur alluvions limoneuses de débordement de l'III, en bordure de la rivière, sont en général sains sur plus de 120 cm de profondeur, plus rarement légèrement hydromorphes.

Dans ces sols un travail en conditions humides provoque des tassements bien marqués.

Atouts et contraintes de ce type de sol :

- sensibilité au tassement moyenne à élevée ;
- profondeur importante (1 à 2 m) et texture équilibrée ;
- porosité et structure favorables à un ressuyage⁴ rapide (2 à 3 jours) ;
- nappe phréatique à moyenne profondeur (entre 2 et 3 m) ;
- risque de lessivage des nitrates limité ;
- pouvoir épurateur suffisant.

On note un potentiel de production élevé même en cultures d'été non irriguées.

Au nord-est du ban, les sols limono-argilo-sableux, peu profonds (40 à 50 cm) et caillouteux sur alluvions de l'III présentent généralement un taux de cailloux très élevé, en surface comme en profondeur.

Atouts et contraintes de ce type de sol :

- réserve utile très limitée, infiltration rapide des eaux de surface ;
- présence de nombreux cailloux ;
- risque de lessivage des nitrates élevé ;
- pouvoir épurateur médiocre ou insuffisant.

¹ qualité d'un sol qui montre des marques physiques de saturation régulière en eau, généralement durant l'hiver.

² sol tendant à se désagréger et à former une croûte en surface sous l'action de la pluie ou d'un piétinement important.

³ transport des éléments du sol (sédiments, engrais, pesticides, etc ...) par les eaux de surfaces (pluie).

⁴ opération par laquelle on fait ou laisse sécher.

Au niveau de la moitié nord du ban, on trouve une langue de sols argilo-limoneux à argileux, profonds, hydromorphes, à gley¹ peu profond décarbonaté des cuvettes proches de l'III.

Ce type de sol correspond à des dépressions de la plaine de l'III.

Sur ces plages, les sols sont marqués par l'excès d'eau à faible profondeur.

Ils présentent une texture argileuse et un taux élevé de matières organiques en surface qui peut conduire à des difficultés de levée au printemps en cas de sécheresse.

Ces sols correspondent donc à des zones humides, autrefois bien marquées.

Atouts et contraintes de ce type de sol :

- risques d'inondations en hiver et au printemps ;
- réserve utile² limitée du fait de la texture et des fentes de retrait³ ;
- texture lourde dès la surface ;
- risque de lessivage des nitrates moyen ;
- pouvoir épurateur médiocre ou insuffisant.

I.4.2. Sensibilités des sols

Pouvoir épurateur des sols

Le pouvoir épurateur renvoie à la capacité des sols de protection des eaux souterraines contre :

- le risque de pollution organique non toxique,
- un excès de matière organique biodégradable non toxique,
- un risque de contamination biologique,
- le risque de lessivage d'éléments minéraux majeurs,
- les micropolluants métalliques ou organiques,

et à la protection des eaux de surface.

Le pouvoir épurateur des sols se mesure en prenant en compte les critères suivants :

- réserve utile du sol,
- classe hydromorphie,
- classe de risque de lessivage hivernal,
- ph et carbonatation.

Erosion

La sensibilité potentielle à l'érosion des terres de Horbourg-Wihr est faible.

La sensibilité des sols à l'érosion varie en fonction de leur localisation et de leurs caractéristiques, ainsi :

- les sols à dominante argileuse sont concernés par une sensibilité potentielle au ruissellement élevée,

¹ sol ou horizon à engorgement prolongé par une nappe d'eau phréatique, souvent très défavorable aux végétaux (asphyxie).

² quantité d'eau maximale que le sol peut contenir et restituer aux racines pour la vie végétale.

³ fissure de contraction ou mudcrack (« crevasse de boue »)

- les sols principalement limoneux sont soumis à une sensibilité potentielle au ruissellement relativement modérée,
- les sols à tendance sableuses et caillouteuses sont exposés à une sensibilité potentielle au ruissellement a priori faible ou nulle.

Tassement différentiel

Au cours des dernières décennies, les épisodes de sécheresse caractérisés par des températures élevées et un déficit hydrique se sont multipliés, avec pour effet une amplification du phénomène de retrait-gonflement des sols argileux.

Ce phénomène est devenu la deuxième cause d'indemnisations au titre des catastrophes naturelles, derrière les inondations.

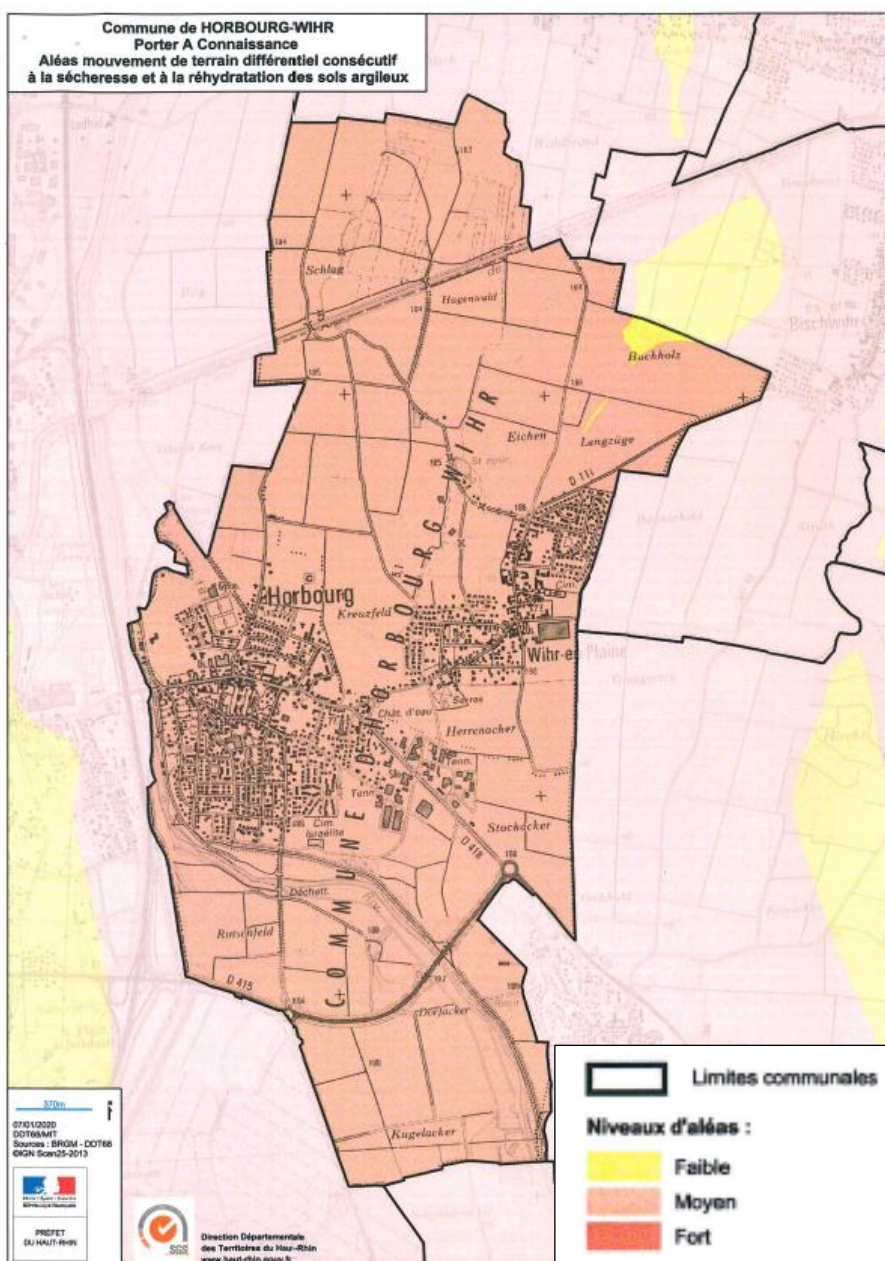
La nouvelle politique de prévention mise en place par les pouvoirs publics doit permettre de mieux anticiper et maîtriser ce risque.

En particulier, la loi ÉLAN (Evolution du Logement, de l'Aménagement et du Numérique) de 2018 a rendu obligatoire l'établissement d'une étude géotechnique dans les zones exposées à des niveaux d'aléa moyen ou fort, d'une part pour les ventes de terrain à bâtir, et d'autre part pour les contrats de construction d'immeubles ne comprenant pas plus de deux logements.

Ces nouvelles règles sont codifiées dans le code de la construction et de l'habitation, aux articles L. 112-20 à L. 112-24 et R. 112-5 à R.112-10.

Les constructeurs sont tenus, soit de suivre les recommandations des études de sols fournies par le maître d'ouvrage lorsque celles-ci sont obligatoires, soit de respecter les techniques particulières de construction dont les objectifs sont définis à l'article R.112-10 du code de la construction et de l'habitation (fondations, teneur en eau des terrains à proximité, ...).

Le territoire de Horbourg-Wihr présente presque intégralement un niveau d'aléas moyen, comme le montre la carte qui suit.



I.5. Sensibilités environnementales

I.5.1. Zones à dominante humide

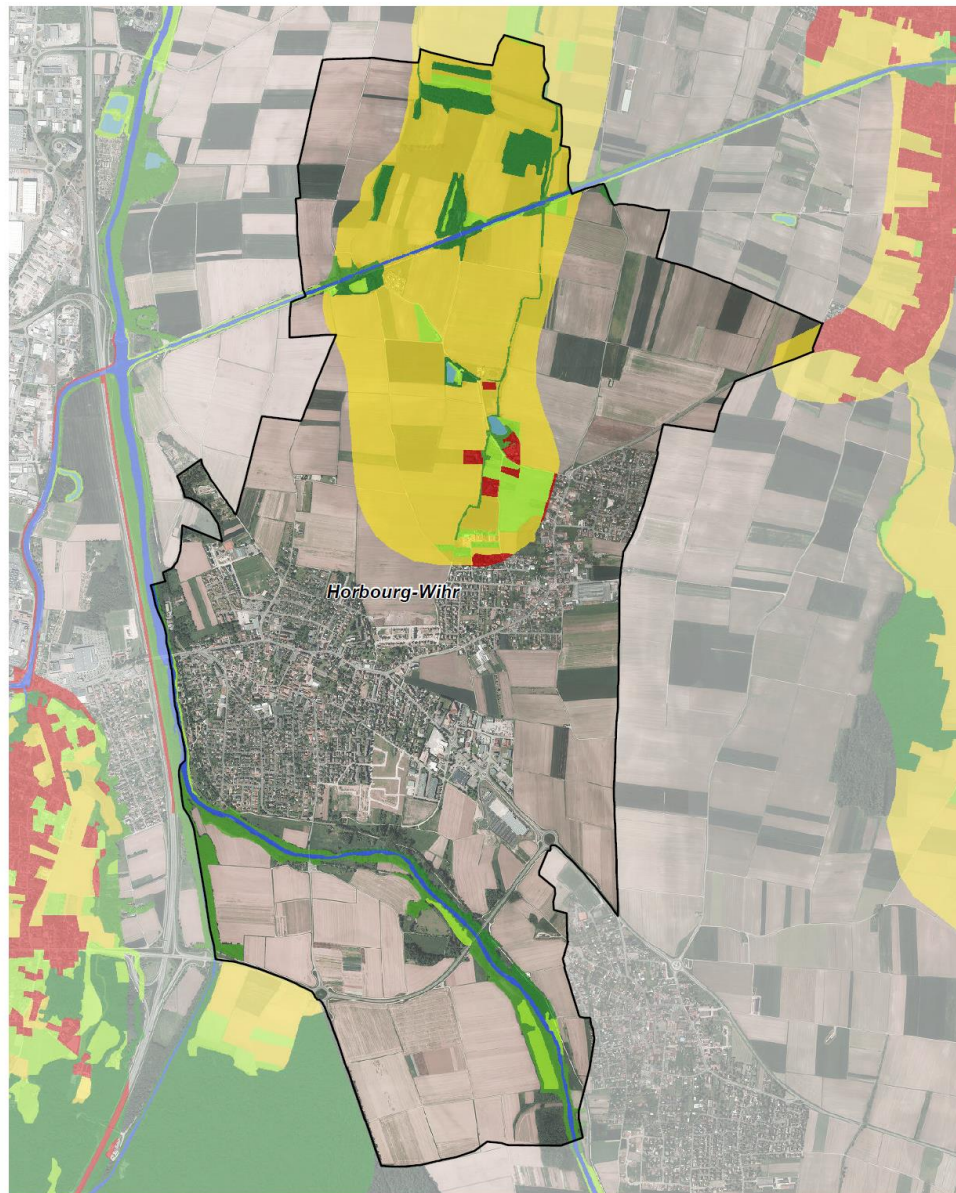
Des zones humides sont recensées dans la base de données des Zones potentielles à Dominante Humide (ZDH) de CIGAL (Coopération pour l'Information Géographique en Alsace), datée de 2008, qui donne des indications sur les possibles zones humides présentes sur le territoire.

Les zones à dominante humide potentielles, ordinaires, se trouvent, pour Horbourg-Wihr, principalement dans 2 secteurs du ban communal :

- le long de l'III ;
- au nord de la ville, de part et d'autre du canal de Colmar, sur des terres agricoles.

Aucune zone humide remarquable n'est repérée sur le territoire de Horbourg-Wihr.

Zones à dominante humide CIGAL Commune de Horbourg-Wihr



■ Forêts et fourrés humides ■ Roselières, cariçaies, mégaphorbiaies ■ Terres arables
 ■ Boisements linéaires humides ■ Eaux courantes ■ Territoires artificialisés
 ■ Prairies humides ■ Plan d'eau
 ■ Tourbières ■ Annexes hydrauliques

Sources : BD ZDH Cigal 2008, Ortho 2011-2012 CIGAL www.cigalsace.org

0 250 500 Mètres

I.5.2. ZNIEFF

L'inventaire des Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique (ZNIEFF) a pour objectif d'identifier et de décrire des secteurs présentant de fortes capacités biologiques et un bon état de conservation.

Il n'a pas de valeur réglementaire, mais a servi à la délimitation de sites à protéger dans d'autres recensements, à portée plus contraignante.

On distingue 2 types de ZNIEFF :

- de type 1 : secteurs de grand intérêt biologique ou écologique ;
- de type 2 : grands ensembles naturels riches et peu modifiés, offrant des potentialités biologiques importantes.

Le territoire de Horbourg-Wihr est couvert par une portion de 2 ZNIEFF de type 2 :

- zone inondable de l'Ill de Colmar à Illkirch-Graffenstaden, sur tout le nord du ban, au-delà de la ville.

Le périmètre de cette zone abrite une richesse floristique et faunistique importante avec 171 espèces déterminantes dont l'Iris de Sibérie, le Choin noirâtre, la Loutre et le Castor ;



Iris de Sibérie



Choin noirâtre

- cours de l'Ill canalisé de Meyenheim à Horbourg-Wihr.

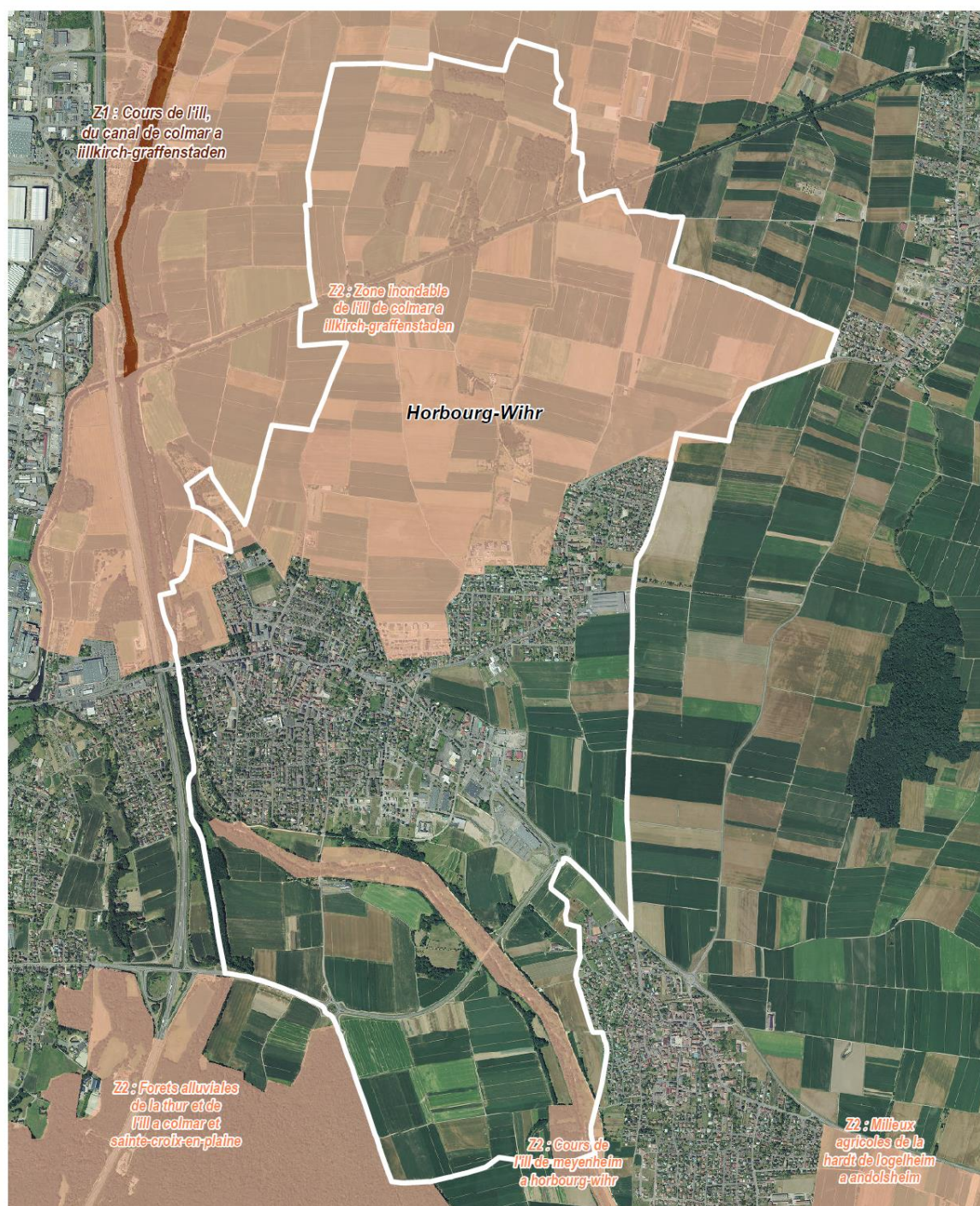
Ce site correspond à la partie haut-rhinoise de l'Ill canalisée.

Il comprend le cours de l'Ill canalisée, son réseau de digues et les forêts qui s'y rapportent. Celles-ci, d'une faible naturalité présentent toutefois un intérêt structurel en termes d'axe de transit ou de refuge pour la faune.

C'est son rôle majeur de connectivité entre des milieux à forte valeur patrimoniale qui justifie sa délimitation.

ZNIEFF modernisées

Commune de Horbourg-Wihr



- ZNIEFF Type 1
- ZNIEFF Type 2

Sources : DREAL 2015, CD68, DDT 2017, Ortho 2015 Cigal

0 290 580 Mètres

I.5.3. Natura 2000

La démarche Natura 2000 a pour objectif de contribuer à la préservation de la diversité biologique sur l'ensemble de l'Union Européenne en assurant le maintien ou le rétablissement dans un état de conservation jugé favorable des habitats naturels et des habitats d'espèces animales et végétales considérées comme d'intérêt communautaire.

Le réseau Natura 2000 est composé de sites naturels désignés par chacun des pays membres en application de deux Directives européennes :

- la Directive de 1979 concernant la conservation des oiseaux sauvages (« directive Oiseaux ») qui désigne les Zones de Protection Spéciales (ZPS) visant à préserver des espèces d'oiseaux sauvages menacés,
- la directive de 1992 concernant la conservation des habitats naturels ainsi que de la Faune et de la flore sauvages (« directive Habitats ») qui désigne les Zones Spéciales de Conservation (ZSC). Cette directive vise à protéger des habitats naturels, des espèces animales et végétales qui présentent un intérêt communautaire du fait de leur rareté ou des menaces pesant sur elles ou leurs habitats.

On ne trouve pas de site Natura 2000 sur le territoire de la commune de Horbourg-Wihr, mais il y en a dans les environs :

- une ZCS « secteur alluvial Rhin-Ried-Bruch » à Colmar et dans l'ancienne commune de Holtzwihr ;
- une ZPS « Ried de Colmar à Sélestat » à Colmar, dans l'ancienne commune de Holtzwihr et à Wickerschwihr.

2. Activités agricoles

2.1. Situation jusqu'en 2010¹

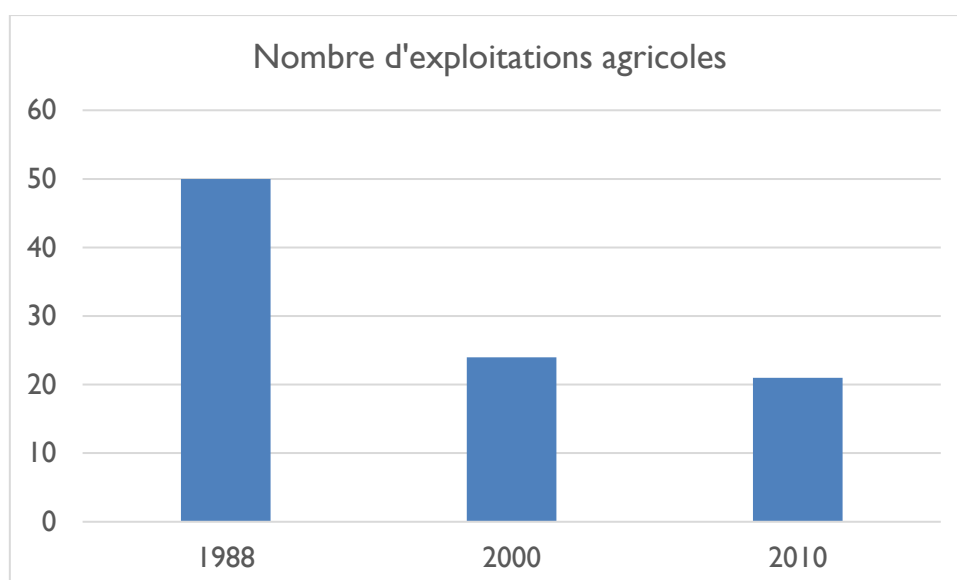
Evolution

En 1979-80, les 852 ha de SAU comprenait près de 100 ha de prés, et près de 500 ha de terres céréalières, cultures fourragères et maraîchères.

Ces dernières présentaient une certaine étendue, notamment pour les asperges, spécialité de la commune.

On notait aussi une importante culture de plants de vignes, et on comptait parmi le cheptel 653 bovins et près d'une vingtaine de porcins.

Horbourg-Wihr a perdu la moitié de ses exploitations agricoles en 20 ans, entre la fin des années 80 et 2010.



Puis, le nombre d'exploitations s'est stabilisé pour la décennie suivante.

Il y a en effet eu peu de variation dans le nombre d'exploitation à Horbourg-Wihr pendant cette période, comme dans les communes voisines à l'exception d'Andolsheim.

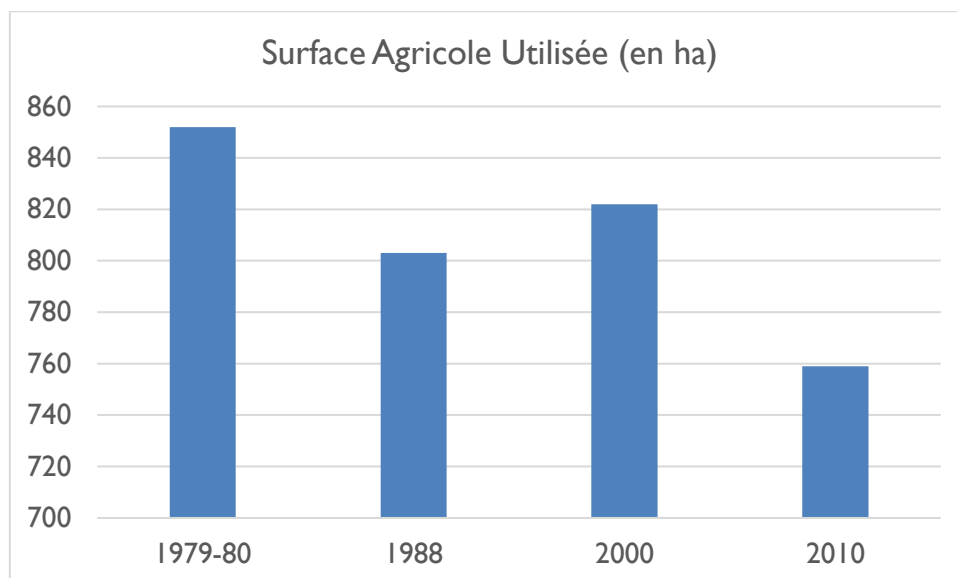
Les cultures céréalières et maraîchères, l'élevage de bovins et de porcins, se réduisent voire disparaissent.

Surface Agricole Utilisée

La SAU des exploitations de la commune, ou Surface Agricole Utilisée², a baissé de 100 ha en 30 ans, de 1980 à 2010, soit à un rythme de plus de 3 ha par an en moyenne.

¹ Sources : Recensement Général Agricole

² Superficies des terres labourables, superficies des cultures permanentes, superficies toujours en herbe, superficies de légumes, fleurs et autres superficies cultivées de l'exploitation agricole (en hectare).



En particulier, pour la période 2000 à 2010, la SAU perd 63 ha, soit en moyenne plus de 6 ha par an.

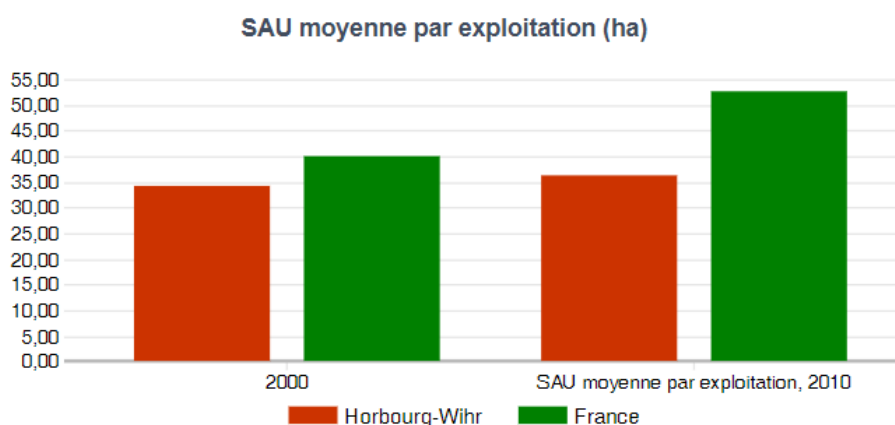
SAU moyenne

En 2010, la SAU moyenne par exploitation à Horbourg-Wihr est de 36,1 ha, inférieure à celles des communes voisines d'Andolsheim, Holtzwihr et Sundhoffen, mais équivalente à celle de Bischwihr.

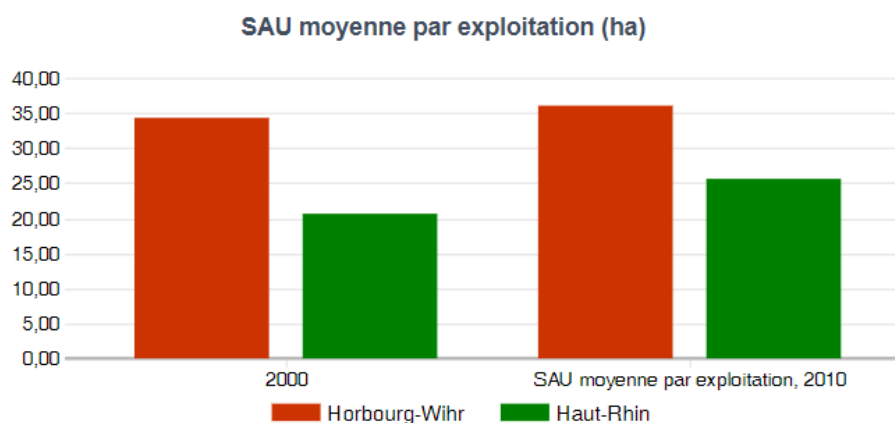
Pour l'ensemble de la France en 2010, la SAU moyenne des exploitations est de 52,6 ha, pour l'ensemble du Haut-Rhin elle est de 25,6 ha.

La variation absolue de la SAU moyenne par exploitation entre 2000 et 2010, à Horbourg-Wihr (+1,9 ha), est très faible par rapport à celle des communes voisines.

Elle croît de 5,5%, contre 31,3% pour l'ensemble des exploitations du pays, et 24,3% pour l'ensemble des exploitations du Haut-Rhin.



Source : Agreste - Recensement agricole 2010 et estimations pour les communes non diffusibles



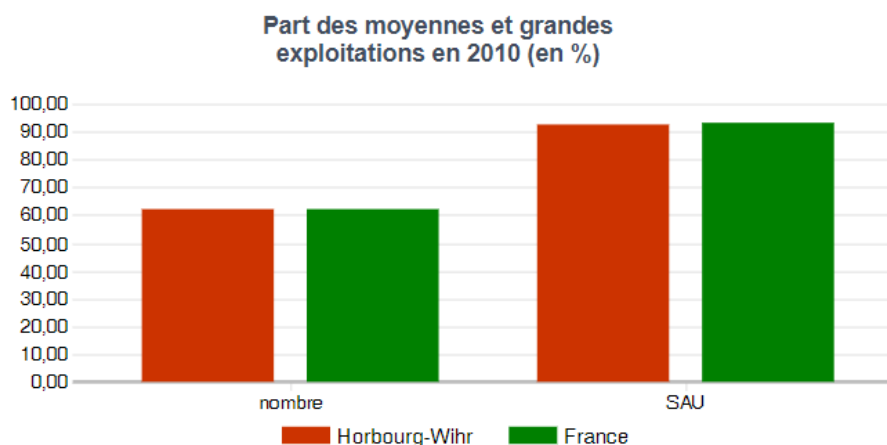
Source : Agreste - Recensement agricole 2010 et estimations pour les communes non diffusibles

SAU des moyennes et grandes exploitations

La SAU des « moyennes et grandes exploitations »¹ a baissé de près de 9% pour Horbourg-Wihr, entre 2000 et 2010.

La commune comptait 13 « moyennes et grandes exploitations », qui représentaient 62% des exploitations totales.

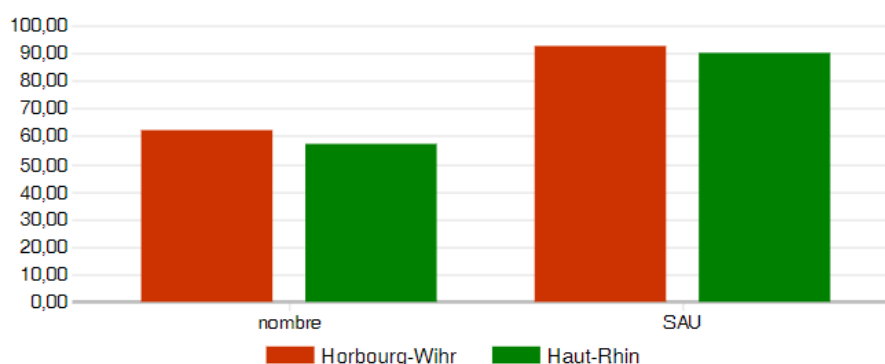
Ce taux est le même que celui de l'ensemble du pays, et est supérieur à celui du Haut-Rhin (57% des exploitations sont « moyennes et grandes »).



Source : Agreste - recensements agricoles + Agreste - Recensement agricole 2010 et estimations pour les communes non diffusibles

¹ celles dont le potentiel de production est évalué à 25 000 euros ou plus.

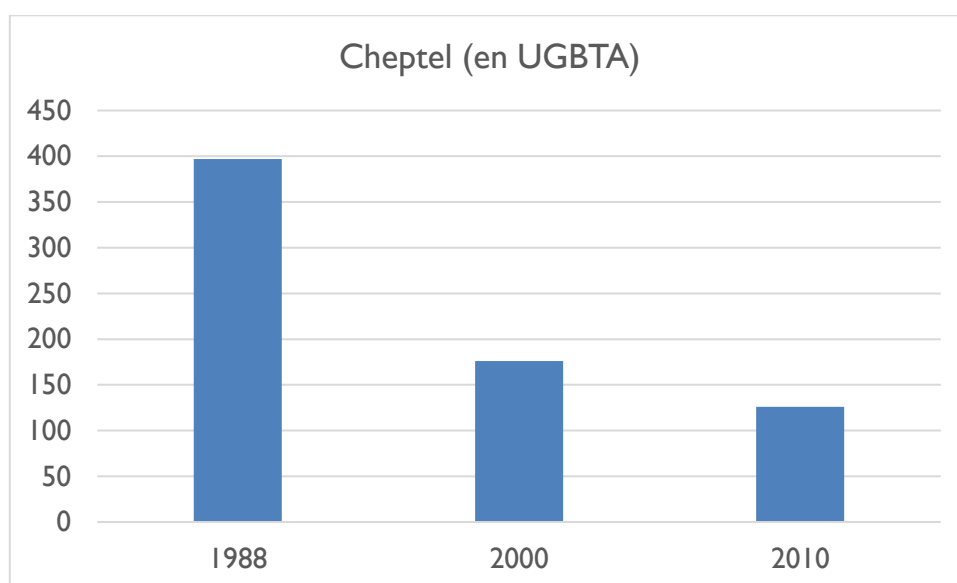
Part des moyennes et grandes exploitations en 2010 (en %)



Source : Agreste - recensements agricoles + Agreste - Recensement agricole 2010 et estimations pour les communes non diffusibles

Cheptel

La réduction du cheptel¹ est particulièrement impressionnante de 1988 à 2010, soit en 20 ans. Il s'est réduit de 271 Unité Gros Bétail Tous Aliments, UGBTA², ce qui représente une baisse de près de 70% du cheptel.



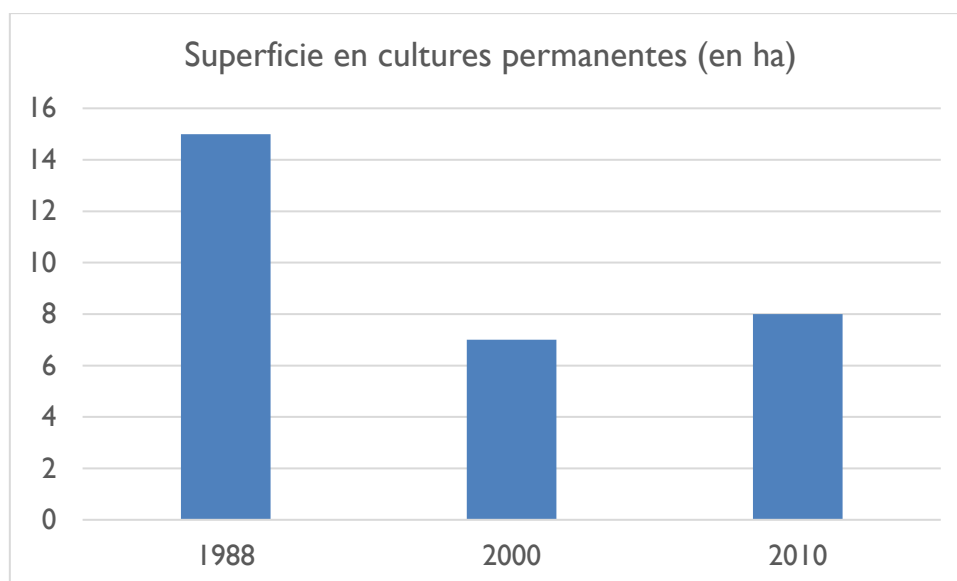
Cultures permanentes

Les superficies en cultures permanentes³ baissent quant à elles de moitié dès 2000, par rapport à la fin des années 1980.

¹ n'inclut pas les lapins et volailles

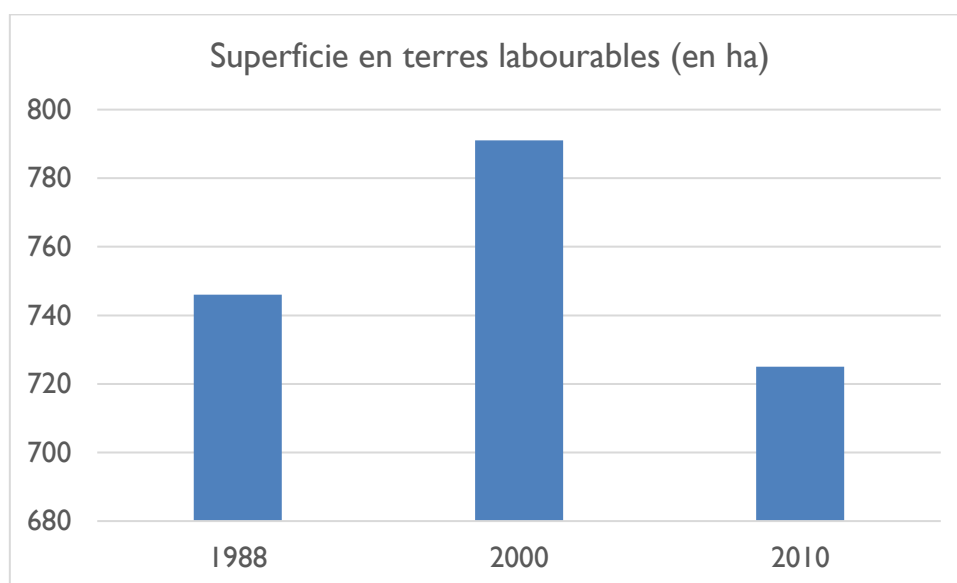
² unité employée pour pouvoir comparer ou agréger des effectifs animaux d'espèces ou de catégories différentes (par exemple, une vache laitière = 1,45 UGBTA, une vache nourrice = 0,9 UGBTA, une truie-mère = 0,45 UGBTA).

³ superficie en vignes, vergers, pépinières ornementales, fruitières et forestières, cultures de miscanthus, jonc, mûrier, osier, arbre truffier, à laquelle s'ajoute la superficie en arbres de Noël en 2010 (en hectare).



Terres labourables

Les superficies en terres labourables¹ baissent de 66 ha de 2000 à 2010, à un niveau inférieur à celui de 1988, après une hausse de 6% dans les années 1990.



L'évolution de la superficie des terres labourables de 2000 à 2010 montre une baisse de 8,3%, contre -0,5% dans l'ensemble de la France, et -0,8% dans le Haut-Rhin.

La baisse de la SAU dans la commune est fortement liée à la baisse des terres labourables de 2000 à 2010 (-66 ha de terres labourables pour -63 ha de SAU).

La part des terres labourables dans la SAU de 2010 reste de 95,6%, contre 67,7% pour l'ensemble du pays, et 71,4% pour le Haut-Rhin.

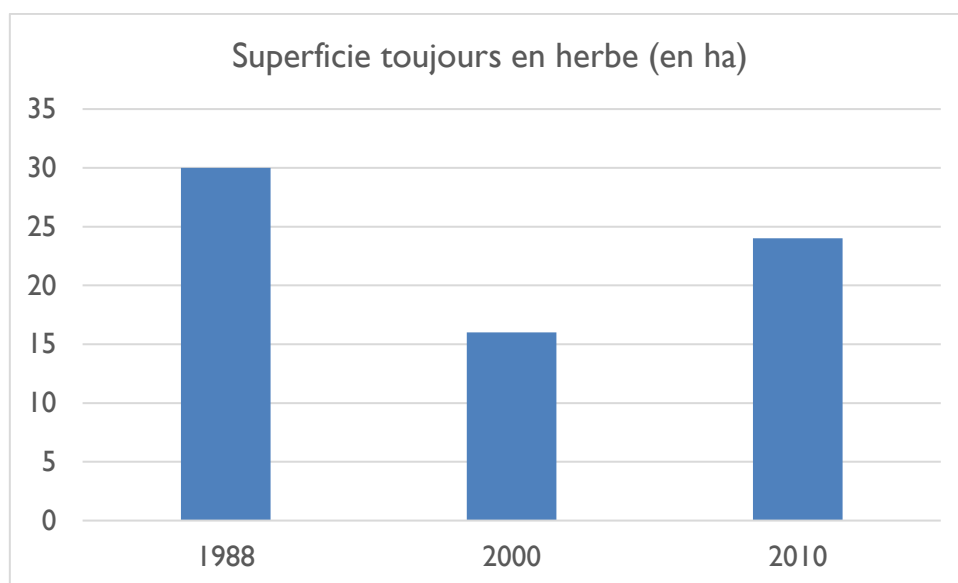
¹ superficie en céréales, cultures industrielles, légumes secs et protéagineux, fourrages (hors superficie toujours en herbe), tubercules, légumes de plein champ, jachères (en hectare).

Elle est inférieure, pour les exploitations d'Horbourg-Wihr, à la part des terres labourables dans la SAU des communes voisines de Sundhoffen, Bischwihr et Andolsheim, mais supérieure à la part des terres labourables dans la SAU des exploitations de Holtzwihr.

Enfin, la part des céréales dans les terres labourables en 2010 est de 64,80% pour les exploitations de Horbourg-Wihr, contre 50,33% pour tout le pays, mais 80,97% pour l'ensemble du Haut-Rhin.

Superficie toujours en herbe

La superficie toujours en herbe¹ retrouve en 2010 un niveau proche de celui de 20 ans auparavant, après une baisse de moitié de cette surface dans les années 1990.



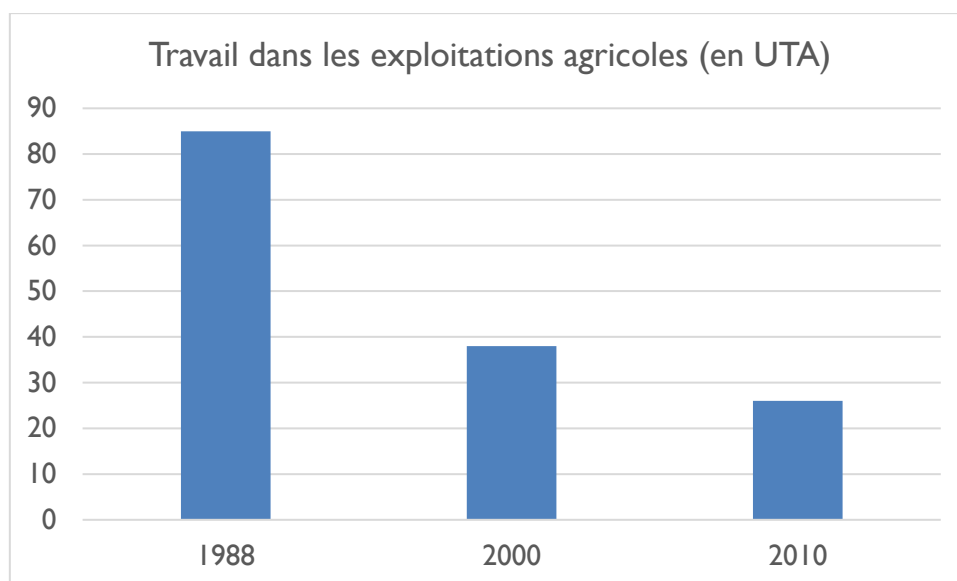
Travail dans les exploitations

Enfin, le travail dans les exploitations agricoles² s'est effondré de 70% de 1988 à 2010, mais cela représente seulement 12 UTA entre 2000 et 2010.

Les années 2000 ont donc marqué un frein à la baisse du travail dans les exploitations de la commune.

¹ Prairies naturelles ou semées depuis six ans ou plus (en hectare).

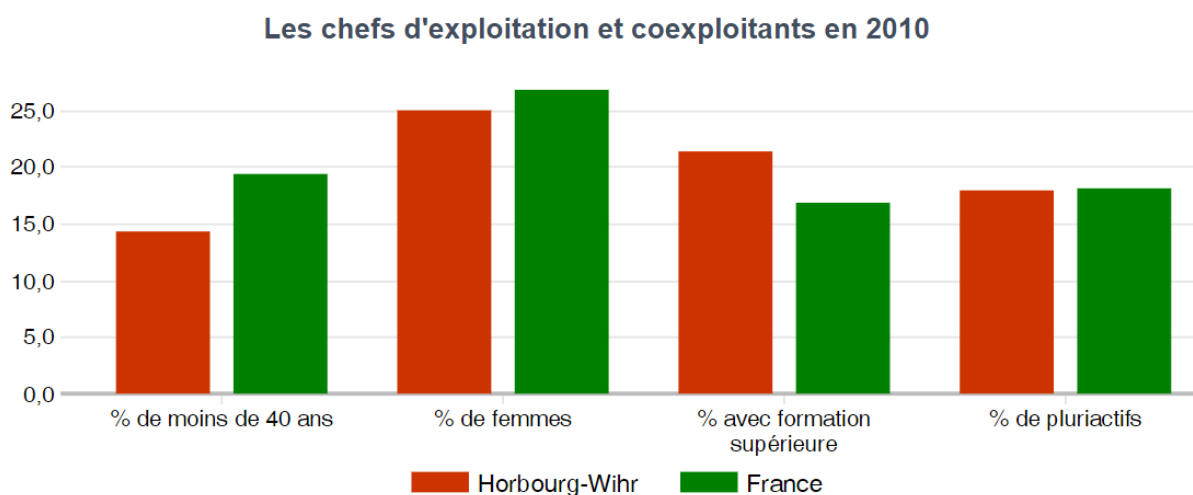
² En Unité de Travail Annuel. Cette unité équivaut au travail d'une personne travaillant à temps plein pendant une année. On distingue les UTA salariées (qui comprennent éventuellement les exploitants eux-mêmes ou des membres de leur famille), permanents ou saisonniers, des UTA non salariées.



Chefs d'exploitation

En 2010, les chefs d'exploitation¹ de Horbourg-Wihr se distinguent par rapport à ceux de l'ensemble du pays par :

- le poids de la tranche d'âge « 40 ans ou plus » est plus important ;
- la proportion de ceux qui ont une formation supérieure est plus grande.



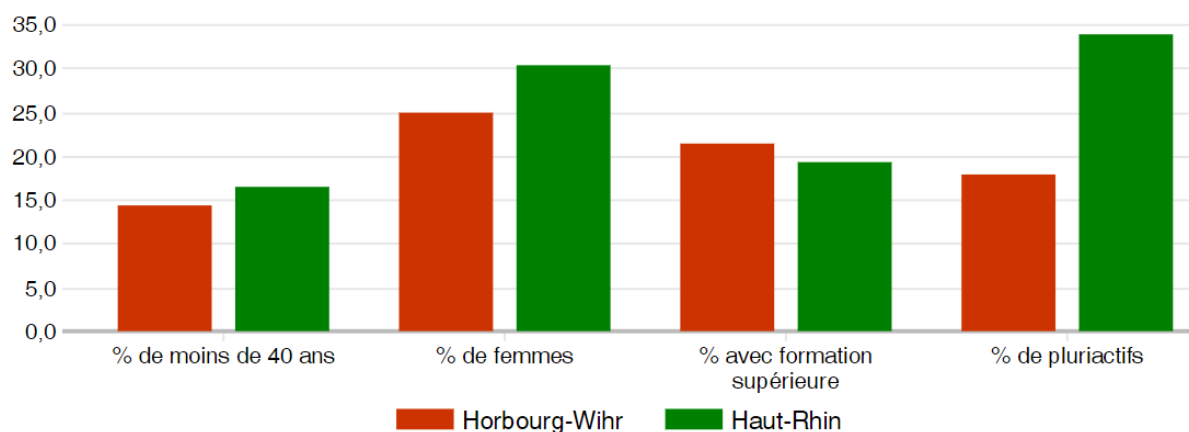
Source : Agreste - Recensement agricole 2010 et estimations pour les communes non diffusibles

Par contre, par rapport à l'ensemble des chefs d'exploitation du Haut-Rhin, les différences significatives sont les suivantes :

- la proportion des femmes est plus faible ;
- la part des pluriactifs est beaucoup plus faible.

¹ Le chef d'exploitation peut diriger pour son propre compte (exploitant individuel) ou pour le compte d'une personne morale (Gaec, EARL, Société civile ou commerciale, coopérative ou groupement de fait), ou enfin pour le compte d'une autre personne physique.

Les chefs d'exploitation et coexploitants en 2010



Source : Agreste - Recensement agricole 2010 et estimations pour les communes non diffusibles

La question de la succession ne se pose que quand le chef d'exploitation (ou le plus âgé des coexploitants) a atteint 50 ans.

Le successeur peut être connu (ex : un coexploitant, ou encore un autre exploitant qui envisage de s'agrandir ...) ou non connu.

Part de la SAU sans successeur connu :

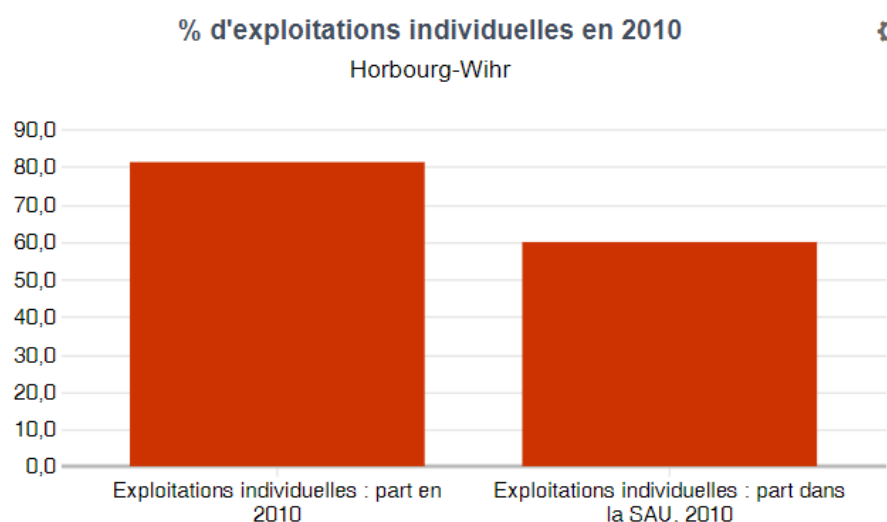
Horbourg-Wihr	France	Haut-Rhin
32%	49,5%	46,7%

Ainsi en 2010, 68% de la SAU des exploitations de Horbourg-Wihr appartiennent à des exploitants avancés en âge dont le successeur est connu.

En 2010, 81% des exploitations de Horbourg-Wihr sont des exploitations individuelles, qui détiennent 60,1% de la SAU.

Au total, 83,8% de la SAU sont exploités en fermage¹.

¹ Une superficie est en fermage si elle est exploitée par une personne physique ou morale autre que son propriétaire et si elle donne lieu au paiement d'une redevance et fait l'objet d'un contrat.



Source : Agreste - Recensement agricole 2010 et estimations pour les communes non diffusibles

2.2. Situation vers 2020¹

Les emplois offerts à Horbourg-Wihr dans le secteur de l'agriculture ont tendance à baisser dans les années 2010.

Nombre d'emplois dans le secteur agricole à Horbourg-Wihr :

1999	2007	2012	2017
21	19	19	15

2.2.1. Evolution des cultures

En ce qui concerne l'utilisation du territoire de Horbourg-Wihr pour la valorisation agricole, les déclarations PAC² de 2019 portent sur 566 ha, soit 60% du ban communal.

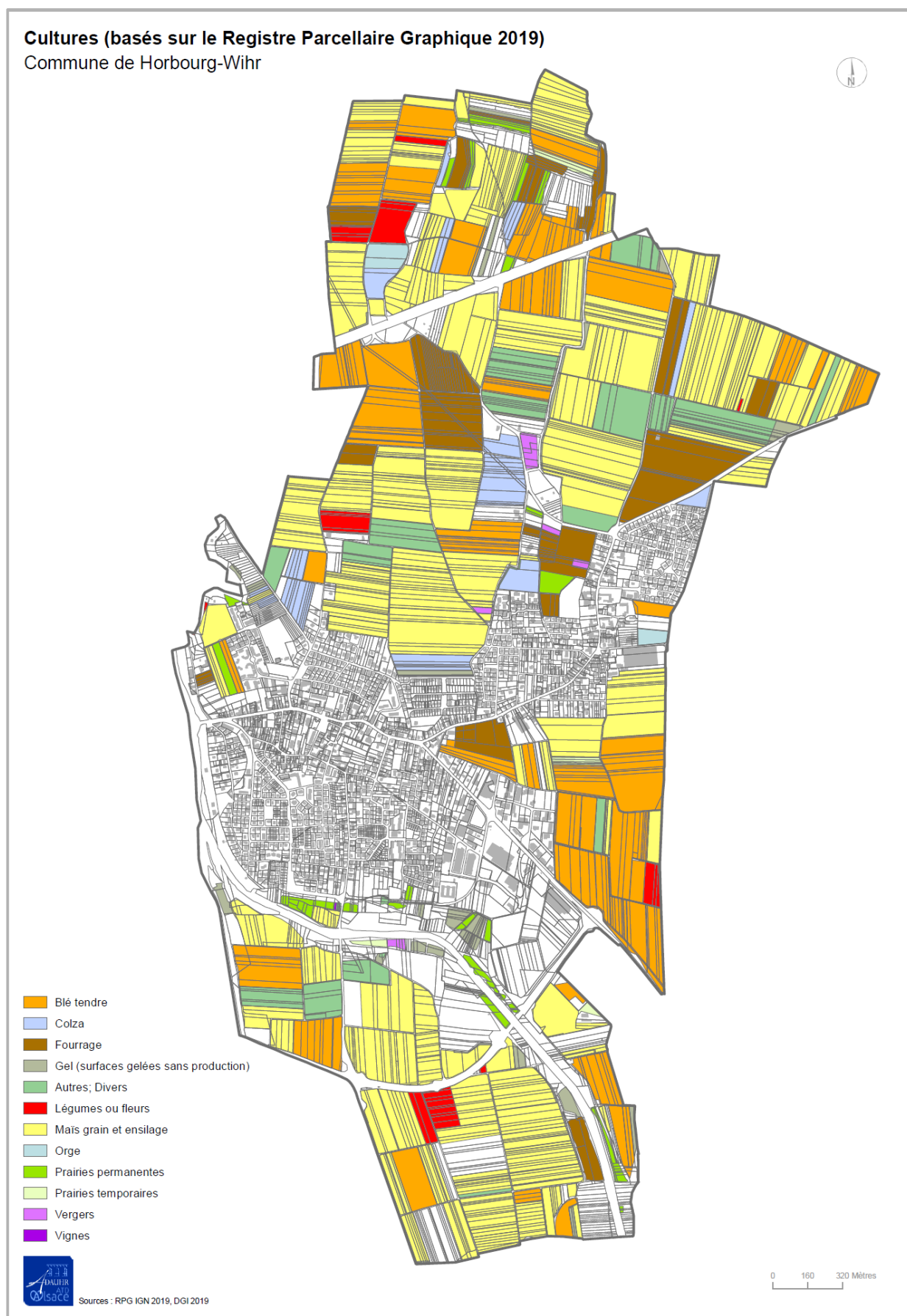
En 2010, ces déclarations concernaient près de 590 ha ; la différence de 24 ha (en moyenne près de 3 ha en moins par an) correspond en gros aux surfaces des lotissements les plus récents, au Kreutzfeld, près de la salle Kastler, et au Schlossfeld, entre la rue du château et l'III.

En 2019, sur les 566 ha déclarés, 424 ha, soit les trois quarts, étaient cultivés pour des céréales, surtout le maïs (285 ha), le blé (169 ha), mais aussi, dans une bien moindre mesure, l'orge, l'épeautre, le triticale, l'avoine.

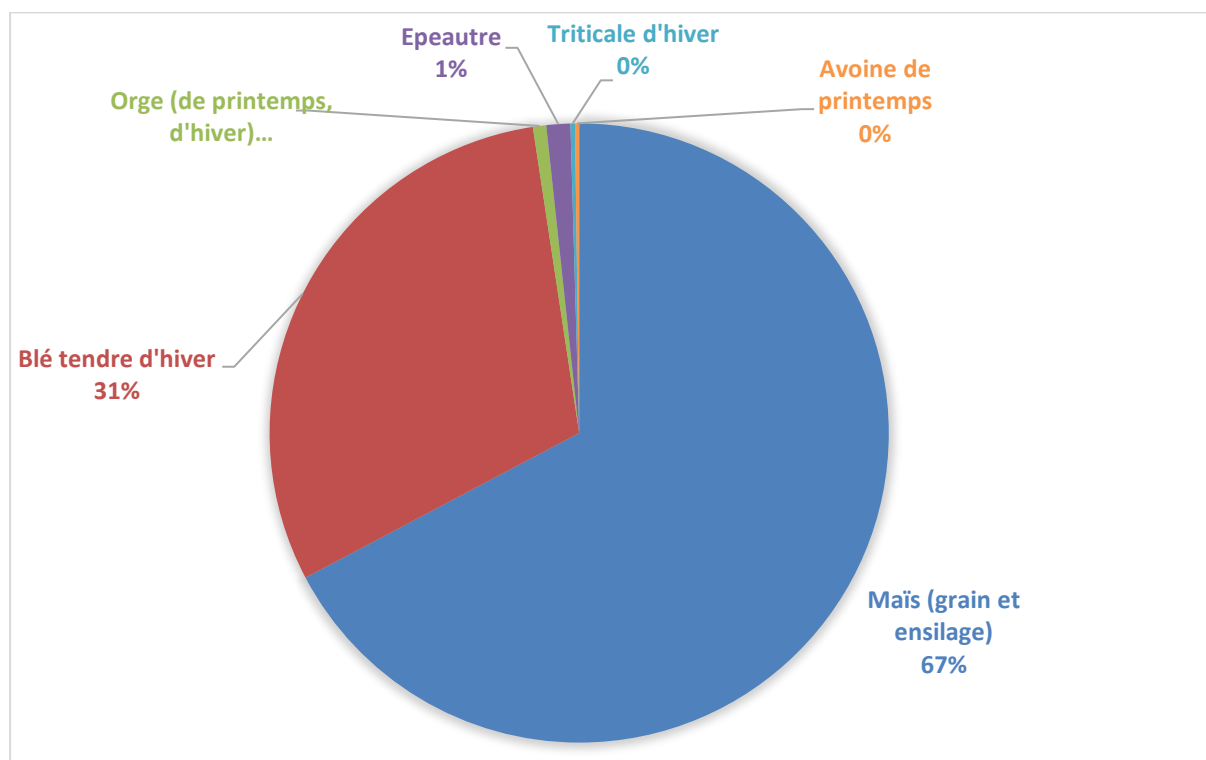
¹ Sources : INSEE et DGI

² Politique Agricole Commune = subventions et contrôle des prix

La localisation des cultures selon leur type en 2019 :



Répartition des cultures de céréales en 2019 :



En moins de 10 ans, les surfaces cultivées en céréales ont baissé de 44 ha.

Ce sont surtout les cultures de blé (-12% de surface, soit -17 ha) et de maïs (-8% de surface, soit -24,4 ha) qui ont été réduites.

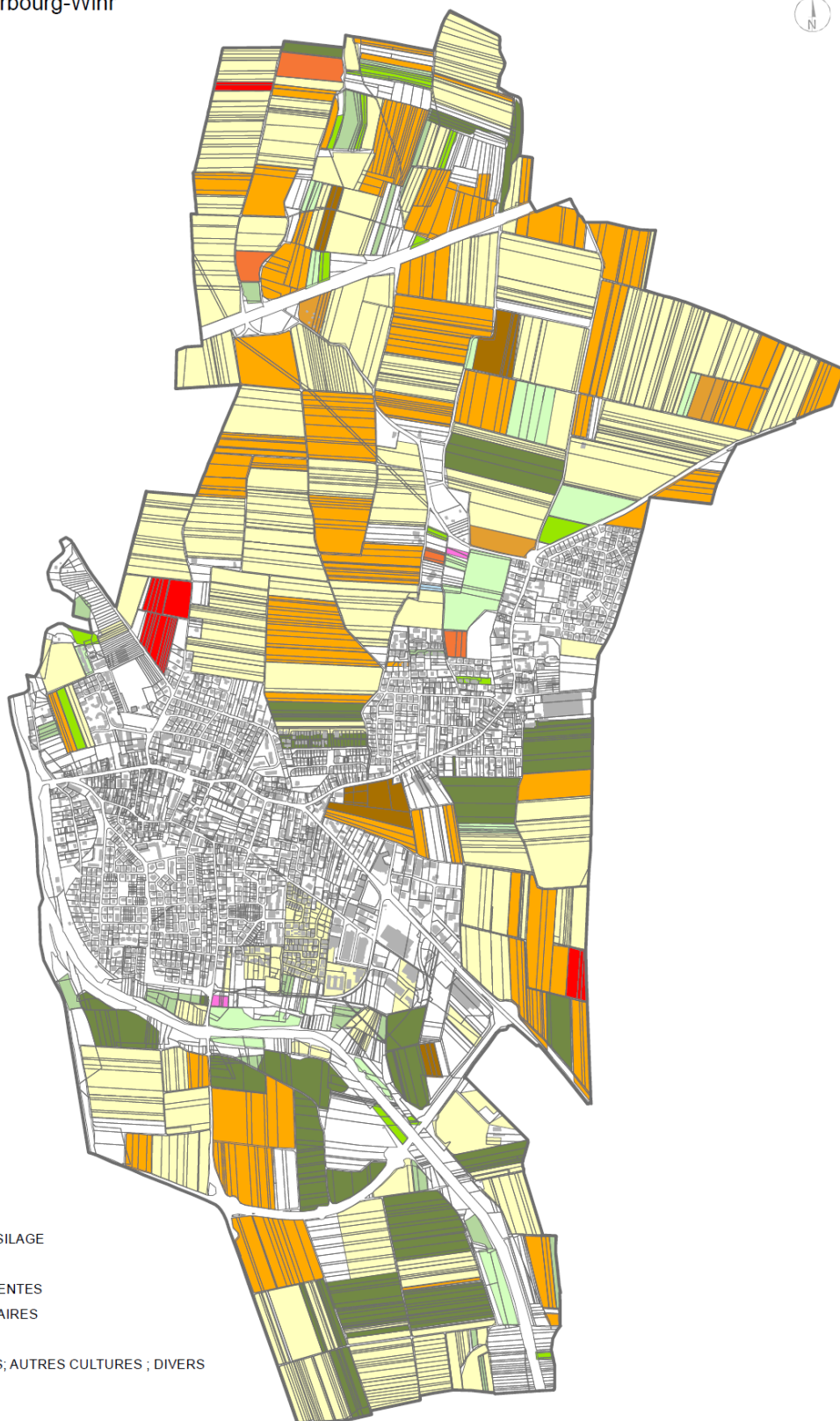
En dehors des céréales, le quart restant des cultures déclarées en 2019 est relativement diversifié :

- du fourrage : mélange de légumineuses fourragères, de légumineuses fourragères prépondérantes et de céréales et/ou d'oléagineux, ... ;
- des oléagineux (colza et soja) ;
- des légumes ou fleurs : choux, pommes de terre, ... ;
- des prairies (temporaires de 5 ans ou moins, permanentes - herbe prédominante-, en rotation longue - 6 ans ou plus) ;
- d'autres cultures industrielles : betteraves non fourragères, bettes ;
- des surfaces sans production : jachère de 5 ans ou moins, jachère de 6 ans ou plus déclarée comme surface d'intérêt écologique (8 ha) ;
- des vergers (dont petits fruits rouges) ;
- des surfaces diverses : bande le long d'une forêt, bordure de champ, surface temporairement non exploitée ;
- de la vigne : raisins de cuve.

La localisation des cultures selon leur type en 2010 :

Cultures (basés sur le Registre Parcellaire Graphique 2010)

Commune de Horbourg-Wihr



- BLE TENDRE
- COLZA
- FOURRAGE
- AUTRES GELS
- LEGUMES-FLEURS
- MAIS GRAIN ET ENSILAGE
- ORGE
- PRAIRIES PERMANENTES
- PRAIRIES TEMPORAIRES
- PROTEAGINEUX
- AUTRES CEREALES; AUTRES CULTURES ; DIVERS
- VERGERS

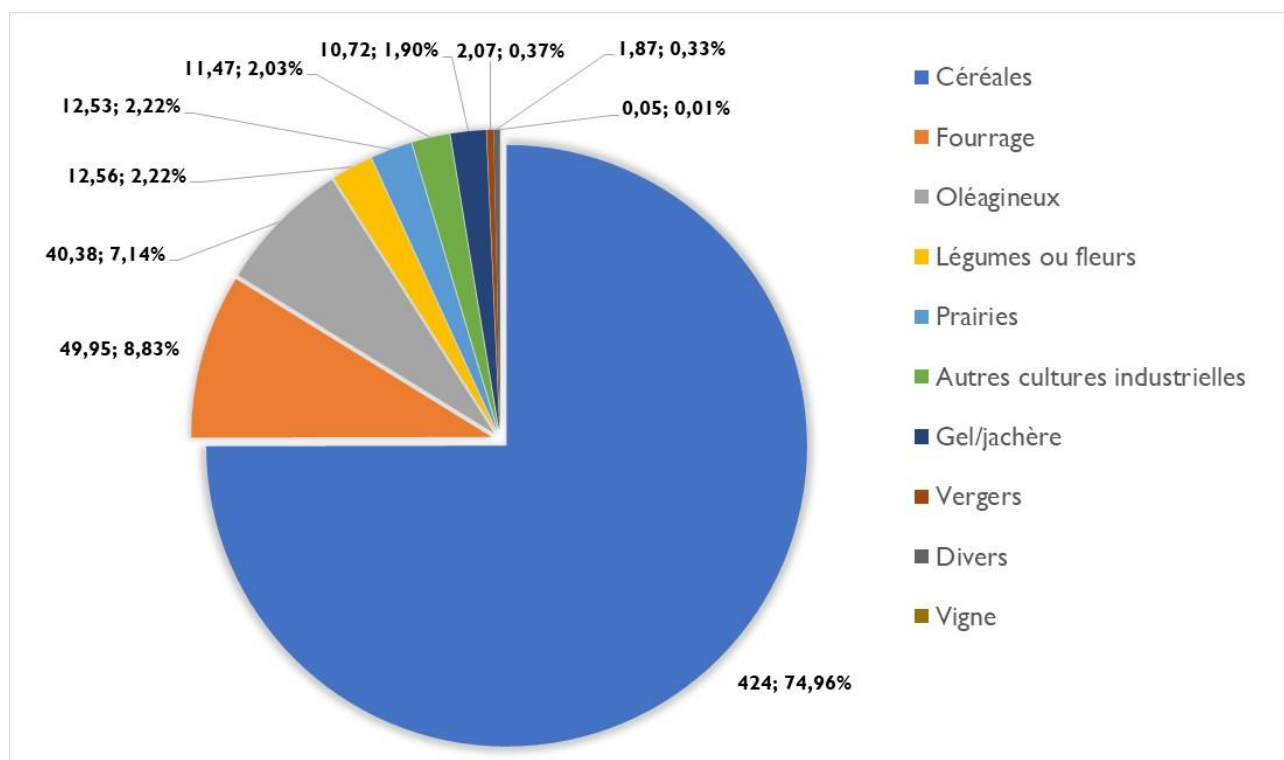


Sources : RPG IGN 2010, DGI 2020

0 160 320 Mètres



Répartition des cultures en 2019, en ha et en pourcentages :

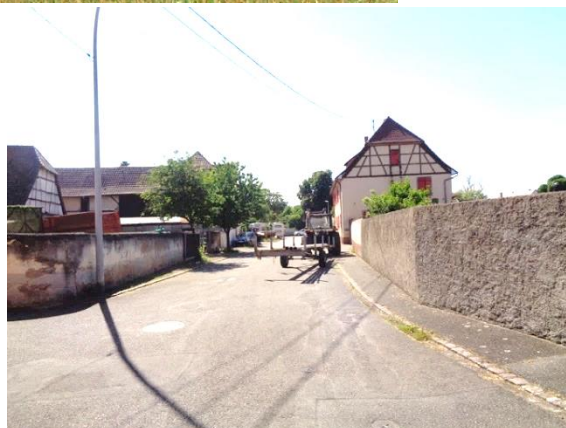


On remarque qu'entre 2010 et 2019, les surfaces déclarées en prairies ont baissé de plus de moitié (- 55%), soit de 15 ha.

2.2.2. Exploitations

Horbourg-Wihr compte encore aujourd'hui un relatif grand nombre d'exploitations agricoles, dans des domaines très diversifiés.

L'agriculture est toujours un élément majeur du cadre de vie et de la dynamique de la ville.

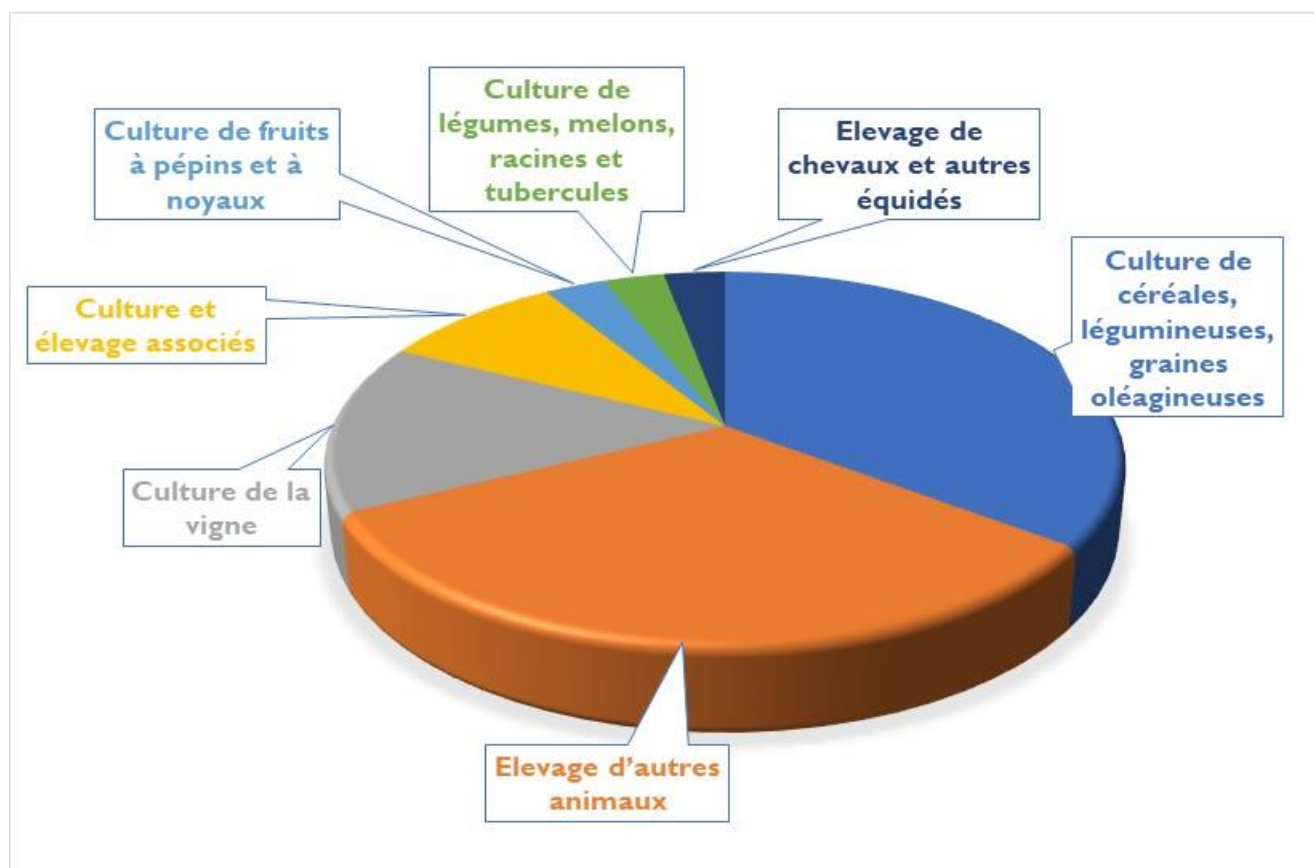


Activités principales

Début 2021, une trentaine d'exploitations est enregistrée à une adresse dans la commune, dont les activités principales sont les suivantes :

- culture de céréales, légumineuses, graines oléagineuses (ferme de la Mattengasse, ...) ;
- culture de fruits à pépins et à noyaux (la Framboisière) ;
- culture de la vigne ;
- culture de légumes, melons, racines et tubercules ;
- culture et élevage associés (ferme de l'III, Il était une ferme, ...) ;
- élevage d'autres animaux (abeilles, chiens, ...) ;
- élevage de chevaux et autres équidés (La Schleye).

Répartition des activités principales des exploitations recensées à Horbourg-Wihr début 2021 :



La culture de « céréales, légumineuses, graines oléagineuses » et l'élevage « d'autres animaux »¹ comme activité principale sont représentés en parts comparables dans la commune.

On peut noter la présence de plusieurs exploitants de vignes.

Tendances

Plusieurs exploitants se sont convertis à l'agriculture biologique et quelques producteurs disposent aussi d'un point de vente :

- la ferme Mérius commercialise en circuit court des asperges et des fraises par distributeur au 7 rue des écoles, et par le biais d'une cabane de vente sur le giratoire du Neuland, en limite de Horbourg-Wihr mais sur le ban de Colmar ;
- la ferme de l'III dispose d'une supérette au 2 rue de l'III ;
- la « ferme aux quatre vents » propose des produits au 98 Grand Rue, ainsi que l'exploitation Oberlin et fils au 57 Grand Rue, qu'« il était une ferme » route de Holtzwihr ;
- la « Framboisière » vend des fruits et produits de la ruche rue de l'étang ;
- un apiculteur récoltant propose également ses produits de la ruche au 14 rue du château ;

¹ code NAF ou APE = animaux semi-domestiques ou autres animaux vivants : autruches et émeus, oiseaux (à l'exception des volailles), insectes, lapins et autres animaux à fourrure, cervidés, bisons, rennes, mais aussi production de pelletteries, de peaux de reptiles ou d'oiseaux provenant de l'exploitation de fermes d'élevage, lombriculture, héliciculture, production de crustacés terrestres, sériciculture et production de cocons de vers à soie, apiculture et production de miel et de cire d'abeille, élevage d'animaux de compagnie (à l'exception des poissons), ...



Par ailleurs, l'exploitation située au 154 Grand Rue a diversifié ses activités en proposant notamment un « gîte à la ferme ».

Statuts

En ce qui concerne la forme juridique des exploitations, une grande majorité des exploitants résidant à Horbourg-Wihr sont des entrepreneurs individuels¹.

La moitié d'entre eux est constituée par les éleveurs « d'autres animaux », puis on compte plusieurs cultivateurs de vignes et de « céréales, légumineuses, graines oléagineuses ».

Un quart des exploitants environ exerce dans une EARL (Exploitation Agricole à Responsabilité Limitée)², surtout des cultivateurs de « céréales, légumineuses, graines oléagineuses ».

On compte aussi, dans une bien moindre mesure, des SARL (Société à Responsabilité Limitée), et des SCEA (Société Civile d'Exploitation Agricole).

¹ L'entreprise individuelle est la forme juridique la plus souvent retenue par les créateurs d'entreprises qui envisagent d'exercer seuls leur activité.

² Société civile créée dans le but de donner à l'exploitation agricole une autonomie patrimoniale et de conserver un éventuel caractère familial.

Synthèse sur le diagnostic agricole

Les activités agricoles sont encore très présentes dans la commune et remplissent de **nombreuses fonctions** (économie, commerces de proximité, entretien des espaces, paysage, ...).

On trouve **tous les types d'activités agricoles** parmi celles des exploitants recensés dans la ville.

Il est important de contribuer à la pérennisation de ces exploitations, d'identifier les **besoins des exploitants**, tout en préservant le potentiel agronomique et économique des espaces agricoles.

L'espace agricole est parsemé de constructions destinées à des usages divers, souvent sans lien avec l'agriculture.

Les extensions de la ville ont consommé d'importantes surfaces agricoles à un rythme soutenu pendant la dernière décennie.

De nombreux agriculteurs de la ville s'adaptent à de nouvelles conditions de production, de nouvelles demandes.

